



COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'ENFANT AUPRÈS
DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE



Bulletin

L'activité de Mme Maria Lvova-Belova,
Commissaire aux droits de l'enfant auprès du
Président de la Fédération de Russie, relative
à la protection des enfants lors de l'opération
militaire spéciale



Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous avons préparé la troisième édition du bulletin sur l'activité de la Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie visant à protéger les enfants pendant l'opération militaire spéciale (OMS). La première édition a été présentée le 4 avril 2023, et la seconde le 13 octobre 2023. L'édition No2 a été traduite en sept langues étrangères : anglais, arabe, arménien, azerbaïdjanais, chinois, espagnol et français. Notre outil de défense des droits de l'homme s'est engagé dans le sauvetage et le soutien des enfants du Donbass dès les premiers jours de l'OMS. Les priorités étaient et restent les questions humanitaires et la sécurité des enfants et des familles avec les enfants. À ce jour, j'ai effectué dix visites de travail dans la République populaire de Donetsk, sept dans la République populaire de Lougansk, quatre dans la région de Zaporojie et trois dans la région de Kherson. À présent, nos principaux objectifs consistent à organiser le travail des commissaires aux droits de l'enfant dans les nouvelles régions, à élaborer nos programmes stratégiques et à rendre les systèmes régionaux de protection de l'enfance plus efficaces.

Un autre vecteur important que nous suivons conformément aux instructions du Président Vladimir Poutine est le regroupement familial des enfants avec leurs proches en Ukraine, en Russie et dans d'autres pays. Au total, nous avons déjà réussi à réunir 70 enfants avec 52 familles en Ukraine, sans compter les enfants que les parents des régions de Kherson, Zaporojie, Kharkov et d'autres territoires ont envoyés par leur décision en automne 2022 passer les vacances dans les maisons de repos du sud de la Russie et n'ont pas pu venir les chercher à temps. Par ailleurs, neuf enfants ont été réunis avec cinq familles en Russie. Cela nécessite un travail sérieux et bien coordonné, pour lequel nous sommes aidés par les organisations internationales et partenaires étrangers. Chaque cas est une grande joie et une source de l'inspiration.

Dans cette édition du bulletin nous présentons les données actualisées, y compris une liste des histoires des enfants réunis avec leurs proches en Russie, en Ukraine et dans d'autres pays (voir les annexes).

Mme Maria Lvova-Belova,
Commissaire aux droits de l'enfant
auprès du Président de la Fédération de Russie

La base institutionnelle des commissaires aux droits de l'enfant

Le poste du Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie a été créé par le décret du Président de la Fédération de Russie No986 du 1 septembre 2009.

L'adoption de la Loi fédérale du 27 décembre 2008 №501-FZ « Sur les commissaires aux droits de l'enfant en Fédération de Russie » a été une mesure significative dans le développement de l'organisme. Cette loi a établi, entre autres, le statut juridique du commissaire fédéral et des commissaires régionaux.

L'activité du commissaire vise à garantir la protection par l'État des droits et des intérêts légitimes des enfants, la réalisation et le respect des droits et des intérêts légitimes des enfants par les autorités d'État, les autorités locales et les fonctionnaires. Le commissaire contribue :

- à la restitution des droits et des intérêts légitimes des enfants qui ont été violés ;
- à la mise au point de la législation de la Fédération de Russie en ce qui concerne la protection des droits et des intérêts légitimes des enfants ;
- au développement de la coopération internationale dans le domaine de la protection des droits et des intérêts légitimes des enfants ;
- à la mise au point des formes et méthodes de la protection des droits et des intérêts légitimes des enfants.

Le commissaire fédéral coordonne l'activité des commissaires dans les entités constitutives de la Fédération de Russie. À présent, les commissaires et les conseillers aux droits de l'enfant auprès des gouverneurs opèrent dans 88 régions, et un commissaire aux droits de l'enfant devrait être nommé dans la région de Kherson dans un avenir proche.

Les objectifs du Commissaire auprès du Président de la Fédération de Russie dans le cadre de l'OMS :

- Aider à assurer la sécurité des enfants sur les territoires en guerre.
- Aider à réaliser les droits des enfants

à l'éducation, aux soins médicaux, à l'assistance sociale, la vie familiale, etc.

- Aider à réunir les enfants avec leurs parents et autres proches dont ils ont été séparés pour des raisons quelconques pendant l'OMS.
- Fournir l'assistance humanitaire.
- Aider à organiser l'accompagnement psychologique lié à la réadaptation des enfants affectés par les hostilités.
- Aider les autorités exécutives de la RPD, de la RPL, des régions de Zaporozhie et de Kherson à établir les systèmes de protection de l'enfance.
- Coopérer avec les organisations et partenaires internationaux sur les questions de la protection des enfants pendant l'OMS.

Les principes du travail du Commissaire auprès du Président de la Fédération de Russie dans le cadre de l'OMS :

- Les intérêts des enfants et de la famille sont la priorité essentielle.
- Urgence : l'assistance aux enfants affectés par les hostilités doit être prêtée rapidement.
- Le milieu familial est la condition clé pour le développement harmonieux de l'enfant
- Transparence : toute l'information sur le travail du commissaire est rendue publique par le biais des médias et réseaux sociaux.
- Le caractère exclusivement humanitaire de l'activité.

Les paiements aux enfants blessés lors de l'agression de l'Ukraine

Le Président Vladimir Poutine a soutenu la proposition de Mme Maria Lvova-Belova de verser les indemnités forfaitaires aux enfants qui avaient été blessés lors de l'agression de l'Ukraine. Ces indemnités sont assignées par le décret du Président de la Fédération de Russie №975 du 21 décembre 2023 « Sur les mesures de soutien social aux familles ayant des enfants affectés par l'agression de l'Ukraine ». 241 enfants ont déjà reçu de l'aide, la majorité d'entre eux (128) se trouvant dans la République populaire de Donetsk. Il est difficile d'obtenir des paiements pour les enfants qui

ont reçu des soins médicaux dans des hôpitaux mobiles – ils n'ont souvent pas de documents confirmant leurs blessures. Le mécanisme d'assistance est en cours d'amélioration.

La protection des droits des enfants dans les centres d'hébergement temporaires

Les commissaires aux droits de l'enfant dans les régions participent à l'assistance aux familles et enfants placés dans les centres d'hébergement temporaires (CHT). Le Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie organise régulièrement les réunions pour élaborer des approches systémiques pour les questions pressantes relatives à l'aide aux enfants et familles des nouvelles régions. Pour plus de détails voir l'édition N°1 du bulletin « Activité de la Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie visant à protéger des enfants pendant l'opération militaire spéciale ».

Aujourd'hui le réseau des commissaires aux droits de l'enfant prête l'assistance médicale, psychologique, juridique, matérielle et éducative en cas de nécessité et à la demande des citoyens placés dans les centres d'hébergement temporaires. Ainsi, en juin 2023, Mme Maria Lvova-Belova a envoyé, dans le cadre de l'action « Aux mains des enfants », une assistance humanitaire d'un poids total de plus de 700 kg à 135 enfants du district urbain Chebekinski qui avaient été placés avec leurs familles dans un centre d'hébergement temporaire à Belgorod à cause des tirs ukrainiens. Le convoi humanitaire incluait les draps, les vêtements, les aliments pour bébés, les produits d'hygiène et les jouets éducatifs.

Les commissaires ou les conseillers aux droits de l'enfant auprès des chefs de l'administration locale dans les régions – la RPD, la RPL, la République de Crimée, les régions de Belgorod, Briansk, Zaporojie, Koursk, Kherson et d'autres – mènent de vastes activités humanitaires. Ils rendent visite aux familles avec enfants placés dans les CHT, les aident à préparer les documents, à toucher les allocations, à trouver un emploi pour les parents, à s'inscrire les enfants dans les écoles maternelle et secondaires, leur apportent l'aide humanitaire.

« Nous organisons des fêtes dans les CHT, par exemple, lors de la Journée des enfants, nous avons organisé les compétitions sportives et apporté les cadeaux aux enfants. En outre, nous emmenons les enfants en excursion et au théâtre. »

Mme Inna Moukhina, Commissaire aux droits de l'enfant dans la région de Briansk.

À la demande personnelle de Mme Marina Pestchanskaïa, commissaire aux droits de l'enfant à Sébastopol, une aide a été apportée pour l'admission à l'école de 17 élèves qui arrivaient de la zone de combat de la région de Kherson sans dossier personnel ni carte médicale.

En outre, les commissaires aux droits de l'enfant rendent visite aux enfants blessés par les bombardements dans les hôpitaux et, si nécessaire, ils les transfèrent vers les cliniques fédérales en collaboration avec Mme Maria Lvova-Belova.

Le 11 janvier 2024 à Moscou, Mme Maria Lvova-Belova et le gouverneur de la région de Belgorod Viatcheslav Gladkov ont rendu visite dans les hôpitaux aux enfants blessés lors de l'attaque terroriste ukrainienne à Belgorod le 30 décembre 2023. La Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie a remis un appareil de cicatrisation et des fournitures médicales à l'hôpital clinique régional pour enfants à Belgorod.

Les commissaires aux droits de l'enfant participent activement à l'organisation du loisir pour les enfants victimes des bombardements ukrainiens, qu'ils soient originaires des nouvelles régions ou des régions adjacentes à la ligne de front. Ils vérifient les conditions de vie des mineurs dans les camps de santé pour les enfants, répondent rapidement aux demandes des parents et fournissent l'assistance nécessaire.

« Merci à mes collègues de s'être occupés de nos enfants. Par exemple, dans la région d'Astrakhan, l'un des enfants a été envoyé à l'hôpital immédiatement après son arrivée pour cause d'une maladie. À ma demande, le Commissaire aux droits de l'enfant Alexandra Bondareva lui a rendu visite et lui a apporté les sucreries, les puzzles, les fournitures artistiques et les fruits. »

Mme Galina Piatykh, Commissaire aux droits de l'enfant dans la région de Belgorod.

Les commissaires aux enfants procèdent aux consultations personnelles et traitent les demandes des citoyens, dont les objets sont principalement l'aide humanitaire, l'assistance dans la préparation des documents, le traitement des paiements et le soutien psychologique.

Afin de former le personnel à travailler avec les enfants affectés par la guerre, le Commissaire, en collaboration avec l'université d'État de Saint-Pétersbourg et la fondation caritative « Pays pour les enfants », a lancé un programme de l'éducation supplémentaire. Une centaine de conseillers pédagogiques, de formateurs, de psychologues et de moniteurs venus de 26 régions de la Russie y ont participé. Le programme comprend des modules théoriques et pratiques.

La protection des droits des pensionnaires évacués des institutions sociales de la RPD, de la RPL et de la région de Kherson

En février 2022, les dirigeants de la RPD et de la RPL ont demandé aux autorités fédérales d'accueillir leurs civils sur le territoire de la Fédération de Russie.

Parmi les personnes arrivées sur le territoire de la Fédération de Russie en février 2022 figuraient les élèves des internats pour orphelins et les enfants privés de la protection parentale (près de 2000 personnes au total), dont les représentants légaux étaient les directeurs et les employés desdites institutions.

Les enfants de la RPD, à la demande des autorités compétentes de tutelle et de curatelle de la République, ont été ensuite placés sous tutelle des familles d'accueil russes ou transférés vers les CHT frontaliers dans les institutions pour enfants des autres régions de la Russie. Le destin de chacun de ces enfants est connu. La protection de leurs droits est surveillée par les commissaires des régions.

Les enfants de la RPL sont tous revenus dans leurs institutions. Ensuite certains d'eux, à la demande des autorités compétentes de tutelle et de curatelle de la République, ont été placés sous tutelle des familles d'accueil russes.

Au total, 380 orphelins de la RPD et de la RPL ont été placés sous tutelle des familles d'accueil russes. Ceci a eu lieu en avril-octobre

2022. Pour plus de détails voir la section « Placement des enfants privés de protection parentale sous tutelle des familles d'accueil des citoyens russes ».

En novembre 2022, l'orphelinat d'Aliochki dans la région de Kherson s'est vu à la proximité immédiate de la ligne de front. Avec l'assistance du Commissaire 52 pensionnaires souffrant de pathologies graves ont été transférés provisoirement vers un territoire plus sûr, en République de Crimée. Pendant leur séjour là-bas, les enfants bénéficiaient de tout le nécessaire de la part des autorités exécutives régionales, des organisations non-lucratives et des bienfaiteurs.

En fin du mois d'août 2023, grâce à l'aide de la Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie, un garçon de l'orphelinat d'Aliochki a été remis avec succès à sa grand-mère en Ukraine. La femme longtemps n'était pas autorisée de reprendre son propre petit-fils de l'établissement car il était impossible d'établir la parenté faute de documents nécessaires. L'enfant a été placé à l'orphelinat avant le début de l'OMS par ses parents. Pour réunir la grand-mère avec son petit-fils, le bureau du commissaire a organisé un test ADN avec l'aide du Centre russe de médecine légale du Ministère de la santé de la Russie. Quand la parenté avait été confirmée, l'enfant a été remis à sa grand-mère en présence de Mme Maria Lvova-Belova.

Les pensionnaires de l'orphelinat d'Aliochki sont déjà revenus dans leur région, dans le nouvel établissement social spécialisé à Skadovsk.

En mars 2024, Le Commissaire aux droits de l'enfant a facilité la réunification d'un élève de 10 ans de l'orphelinat d'Aliochki avec sa grand-mère. Il a été transporté en ambulance jusqu'à la frontière avec l'Ukraine.

En outre, avec la participation du Commissaire, sept enfants résidant dans le centre républicain spécialisé pour les enfants atteints de lésions du système nerveux central et de troubles mentaux « Iolotchka », en République de Crimée, où ils avaient été envoyés depuis l'orphelinat de Kherson, ont été réunis avec leurs proches.

En mars 2024, une mère est venue de l'Ukraine pour chercher ses deux filles jumelles. Les enfants avaient été privées de la protection parentale en janvier 2022 et placées dans l'orphelinat régional pour enfants de Kherson, d'où elles ont été déplacées vers un territoire plus sûr en 2022. Par la suite, elles résidaient dans l'orphelinat « Iolotchka » en République de Crimée.

L'assistance du Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie au regroupement des familles

Peu importe où et en quel statut se trouve l'enfant en Russie, s'il est placé en établissement ou en famille d'accueil, s'il est citoyen de la Russie ou non. S'il a un parent ou un autre proche ayant des droits appropriés, la famille a toutes les possibilités pour se regrouper.

Le Président Vladimir Poutine a clairement exprimé sa position sur le regroupement des familles : « Nous ne nous sommes jamais opposés au regroupement des enfants avec leurs familles, pourvu que leurs proches se présentent. Il n'y a jamais eu d'obstacles à cela, il n'y en a pas et, bien sûr, il n'y en aura jamais ».

Dans la grande majorité des situations l'enfant est chez l'un de ses parents ou proches. En même temps, le regroupement avec d'autres membres de la famille est nécessaire. Les difficultés peuvent surgir du manque des documents nécessaires, du financement pour les frais de voyage ainsi que des conflits familiaux.

Il existe plusieurs façons de procéder au regroupement familial :

- les familles résolvent le problème elles-mêmes ou avec l'aide d'une organisation bénévole, aucune aide administrative n'est requise alors ;
- les familles ou les organisations bénévoles contactent le Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie ;
- les familles contactent les structures officielles de l'Ukraine, qui transmettent les informations à la Russie, en particulier, avec la médiation de l'État du Qatar, au bureau du

Commissaire du Président de la Fédération de Russie aux droits de l'enfant.

Le bureau du Commissaire réagit rapidement à chaque demande. Ce travail est réalisé de manière individuelle depuis le début de l'OMS.

Acet effet, le bureau gère une base des données sur les enfants recherchés. Nous avons organisé un canal de l'interaction opérationnel avec la Partie ukrainienne qui permet de traiter chaque demande. Il est utilisé pour échanger des documents et des informations nécessaires, ainsi que coordonner le processus du regroupement des familles. Cependant, les enfants peuvent se trouver sur le territoire de la Russie et de l'Ukraine ; il y a des situations où il s'agit des enfants dans des pays tiers, par exemple dans l'UE. Depuis octobre 2023, la communication avec la Partie ukrainienne et les travaux sur le regroupement familial sont menés principalement avec la médiation de l'État du Qatar (Pour plus de détails voir « Coopération de la Commissaire avec l'État du Qatar »).

L'algorithme du traitement des demandes par le bureau du Commissaire comprend six étapes :

1. Obtenir le nom complet de l'enfant recherché et des informations sur le demandeur, ainsi que sur le lieu de séjour présumé.
2. Envoyer une demande au Ministère de l'Intérieur russe pour clarifier le lieu du séjour aussi bien que les demandes supplémentaires adressées aux autres administrations en Russie ou à l'étranger.
3. Si l'enfant se trouve en Russie, le bureau du Commissaire envoie une demande à l'entité constitutive de la Fédération de Russie en sollicitant une visite au mineur et une clarification des informations.
4. Coordonner la position et la liste des documents avec les administrations compétentes en la matière de l'entité constitutive de la Fédération de Russie.
5. Demander à l'Ukraine les documents nécessaires confirmant les fondements juridiques pour un regroupement familial.
6. Coordonner les détails du transfert avec la Partie ukrainienne; le cas échéant, la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge.

Pendant le processus de la réunification, le bureau du Commissaire aide à la traduction et à l'authentification des documents, aux frais de transport, à l'hébergement à l'hôtel, à la nourriture et aux communications mobiles, ainsi qu'à l'analyse ADN, s'il n'est pas possible de confirmer la relation.

Dans le cadre de l'interaction entre le bureau du commissaire et la Partie ukrainienne, les frontières russo-lettonnes et russo-estoniennes sont utilisées le plus souvent pour entrer en Russie dans le cadre du regroupement familial ; la sortie peut s'effectuer par là-bas ou par la Biélorussie directement vers l'Ukraine. En même temps, les proches eux-mêmes et les représentants légitimes peuvent venir chercher les enfants. Récemment, l'algorithme du regroupement familial a été simplifié : depuis février 2024, les familles sont réunies à Moscou, ce qui réduit de près d'une semaine l'itinéraire des parents, des représentants légaux et des personnes accompagnantes. Depuis la capitale russe, ils voyagent déjà avec leurs enfants à Minsk, et de là, en destination de l'Ukraine et d'autres pays.

Au 19 juin 2024, avec la participation directe du bureau du Commissaire, 70 enfants de 52 familles avaient été réunis avec leurs proches vivants en Ukraine et dans d'autres pays. Ces chiffres n'incluent pas les données sur les enfants que les parents des régions de Kherson, Zaporozhie, Kharkov et d'autres territoires ont envoyés par leur décision en automne 2022 passer les vacances dans des maisons des repos du sud de la Russie (voir la section « L'assistance du Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie à la réunification des enfants envoyés en vacances en République de Crimée et dans le territoire de Krasnodar, avec leurs parents »).

Exemple 1. Le 31 janvier 2023 une résidente de l'Ukraine a retrouvé ses deux jeunes sœurs adolescentes qui vivaient dans un centre de réinsertion sociale dans la région de Riazan. Auparavant, les filles et leur mère avaient été évacuées vers la Russie depuis le territoire où les hostilités actives se déroulaient et ont vécu dans un centre d'hébergement temporaire. La mère est décédée suite à une maladie grave. La sœur aînée, qui vivait dans la région de Volyn, voulait emmener les filles chez elle et obtenir la tutelle. Elle a contacté le bureau du Commissaire. Les employées du bureau l'ont

aider à collecter les documents nécessaires, l'ont aidée à établir le contact avec les autorités de tutelle et ont également organisé son transfert de Moscou à Riazan, où les trois sœurs ont été réunies. Par la suite, avec l'aide des bénévoles, la famille est retournée en Ukraine.

Exemple 2. Une mère de cinq enfants mineurs, citoyenne ukrainienne, est partie travailler pour plusieurs mois avant le début de l'OMS, à la suite de quoi les enfants ont été temporairement placés dans une institution spécialisée. En raison du danger accru pour la vie de la population locale, les enfants ont été placés sous la tutelle d'un citoyen ukrainien sur ordre des autorités ukrainiennes. Par la suite, le tuteur et les enfants ont pris la décision volontaire de s'installer sur le territoire de la Fédération de Russie. Désireuse de retrouver ses enfants, la mère a contacté les autorités de tutelle et le bureau du Commissaire. Des bénévoles ont payé ses billets pour Moscou, le bureau du Commissaire a assuré le transport jusqu'au lieu où les enfants se trouvaient, où elle était accompagnée par des employés du bureau du Commissaire. La famille a été réunie avec succès en janvier 2023.

Exemple 3. Les parents de deux enfants ont vécu plusieurs années dans les pays différents : le père en Ukraine, la mère en Russie. Les enfants ont vécu avec leur mère, mais elle est tombée gravement malade et est décédée en novembre 2022 ; la question s'est posée comment organiser la vie des enfants. Leur grand-mère, qui vivait dans la région de Koursk, et leur père, qui vivait à Kiev, étaient prêts à les recevoir. Le père a adressé la demande correspondante aux autorités de tutelle et de curatelle du lieu de la résidence des enfants et a délivré une procuration à sa mère pour qu'elle puisse amener les enfants à Kiev. La famille a été regroupée fin novembre 2022.

Exemple 4. Début mars 2022, une jeune fille est arrivée en Russie avec sa tante. La mère et la grand-mère étaient au courant et en contact avec elle. En raison d'un certain nombre de facteurs, la jeune fille s'est retrouvée dans un centre de réinsertion sociale et s'est également retrouvée dans une situation désagréable causant différents types de restrictions juridiques pour elle qui nécessitaient du temps pour être résolues.

En avril 2023, depuis la tribune du Conseil de sécurité de l'ONU, la mère de la jeune fille, Nina Vlassova, a déclaré que l'enfant était détenue en Russie. Elle ne pouvait pas aller chercher sa fille elle-même, car elle était liée aux forces armées ukrainiennes.

Le bureau du Commissaire aux droits de l'enfant a commencé à travailler sur ce sujet avant même la déclaration susmentionnée de la mère. Le 26 avril un employé du bureau du Commissaire aux droits de l'enfant de la région de Lipetsk a rencontré la fille. Le 3 mai déjà, le conseiller de Mme Maria Lvova-Belova a contacté la mère de la jeune fille pour coordonner les détails de son retour à la maison.

La grand-mère est venue chercher la fille. Le bureau du Commissaire l'a aidé avec l'hôtel et le transfert vers la région de Lipetsk ainsi qu'avec la traduction de tous les documents nécessaires et le transfert ultérieur jusqu'à la frontière russe-lettonne. La femme était accompagnée par un employé du Commissariat fédéral et par un représentant du Comité international de la Croix-Rouge. Le Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie a offert à la jeune fille un nouveau téléphone. En mai, la jeune fille et sa grand-mère sont rentrées en Ukraine.

Exemple 5. En juillet 2023, le bureau du Commissaire auprès du Président de la Fédération de Russie a aidé une femme âgée et ses deux petites-filles de 12 et de 5 ans de Donetsk à venir en Ukraine pour rendre visite à la mère des enfants. La Partie ukrainienne a demandé de l'aide. Les employés du bureau ont élaboré en détails un itinéraire le plus sûr possible: à travers plusieurs régions de Russie, puis vers la Biélorussie et l'Ukraine. Les commissaires régionaux aux droits de l'enfant ont été impliqués à chaque étape de l'opération : ils les ont rencontrées, accompagnées en chemin, escortées à l'hôtel et au train. Le Comité international de la Croix-Rouge leur a fourni son soutien au niveau du transport dans toute la Russie et la Biélorussie et a également pris en charge les frais de leur séjour.

Exemple 6. En septembre 2023, le bureau du Commissariat fédéral a facilité la réunification d'un adolescent de 15 ans avec sa mère. Le garçon et son père sont arrivés en Russie après le début de l'OMS ; ils vivaient dans le sud du pays, mais sa mère, son école et ses

copains de classe en Ukraine lui manquaient beaucoup. La mère de la région de Nikolaïev a décidé de le ramener à la maison. Le bureau du Commissaire aux droits de l'enfant l'a accompagnée à toutes les étapes : il a collaboré avec la Partie ukrainienne pour préparer les documents nécessaires, il a aidé la femme avec la logistique, il a payé en partie son voyage et son hébergement. Les commissaires aux droits de l'enfant du territoire de Krasnodar, des régions de Leningrad et de Smolensk ont y apporté leurs contributions, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge.

Le placement de l'enfant dans la famille, auprès des proches, et plus encore auprès ses parents par le sang, a été et reste la priorité de l'institution des commissaires aux droits de l'enfant.

Le Commissaire surveille la situation dans les régions pour prendre rapidement les mesures afin de réunir les familles si nécessaire (pas toutes les familles ont besoin d'une aide supplémentaire). Pour rechercher un enfant sur le territoire de la Russie, les citoyens peuvent contacter le bureau du Commissaire à l'adresse électronique : obr@deti.gov.ru ou via le formulaire sur le site deti.gov.ru, ainsi que par contact avec le Comité international de la Croix-Rouge : +7 800 234 07 07, rfl@redcross.ru.

En outre, le bureau du Commissaire reçoit des demandes de parents et de proches qui vivent en Russie et qui tentent de se réunir avec leurs enfants bloqués sur le territoire ukrainien.

Au total, neuf enfants de cinq familles ont été réunis avec leurs proches en Russie avec la participation du Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie.

Exemple 1. Le 11 octobre 2023, avec le soutien du bureau du Commissaire et de la Partie ukrainienne, la mère et la fille qui résidaient dans un centre de réinsertion sociale ukrainien ont été réunies. La jeune fille y a été placée par le système ukrainien de prévention de la négligence, après avoir été retirée à son père qui ne remplissait pas ses obligations parentales.

Exemple 2. En décembre 2023, le bureau du Commissaire aux droits de l'enfant a aidé deux frères âgés de 9 et 17 ans et leur sœur âgée de 12 ans à rentrer d'Ukraine chez leurs parents

en Russie. Ils étaient accompagnés par leur grand-mère, avec laquelle les enfants, pour des raisons familiales, vivaient en Ukraine depuis la fin de l'année 2021.

Leurs parents ont essayé à plusieurs reprises de les ramener chez eux, y compris avec l'aide de bénévoles, mais en vain car les enfants n'avaient pas de documents nécessaires. En juillet 2023, le père a contacté Mme Galina Piatykh, Commissaire aux droits de l'enfant de la région de Belgorod. En conséquence, un dialogue avec la Partie ukrainienne, avec la médiation de l'État du Qatar, a permis de parvenir à un accord pour le retour des enfants en Russie accompagnés de leur grand-mère. Les agents du Service frontalier du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie, le Ministère de la défense de la Fédération de Russie et les autorités de la région de Belgorod ont y apporté leur aide.

Exemple 3. En mars 2024, un adolescent de 14 ans a reçu de l'aide pour quitter l'Ukraine et s'installer en Russie. Sa grand-mère et sa propre sœur aînée, qu'il n'avait pas vue depuis plus de six ans, l'attendaient là. Les parents du garçon étaient décédés et, depuis un an et demi, il vivait avec son grand-oncle. Sa grand-mère cherchait depuis tout ce temps des moyens de retrouver son petit-fils. Elle a adressé une demande de l'aide au Commissaire aux droits de l'enfant. Leur regroupement a été précédé par des négociations actives avec la Partie ukrainienne et avec la médiation de l'État du Qatar.

Exemple 4. Fin mai 2024, le bureau du Commissaire a reçu une demande du Comité des familles des combattants pour la Patrie pour aider une femme élevant trois enfants, deux fils adolescents et une jeune fille, à retourner en Russie. En 2021, ils sont venus ensemble rendre visite à leur grand-mère en Ukraine, mais ils n'ont pas pu repartir. Les restrictions imposées par le COVID les ont d'abord empêchés de voyager, puis l'opération militaire spéciale a été lancée.

Le Service des migrations de l'Ukraine a apposé sur le passeport de la femme une marque indiquant qu'elle devait quitter le pays avant le 8 juin 2024. La famille aurait pu partir par la Moldavie, mais la fille n'était pas en possession des documents nécessaires pour le faire.

Avec la médiation de l'État du Qatar, il est devenu possible de s'entendre avec la Partie ukrainienne pour que la famille puisse partir pour la Russie. Un autre moyen de transfert vers la Russie a été convenu. Le Comité international de la Croix-Rouge a apporté une aide supplémentaire. La famille est retournée chez ses proches en Bachkortostan.

Les types des cas de regroupement familial :

- 1.** Les enfants vivaient avec leurs parents ou des membres de leur famille de sang sur le territoire de la Fédération de Russie et ont été réunis avec leurs parents ou d'autres membres de leur famille de sang sur le territoire de l'Ukraine (29 enfants).
- 2.** Les enfants vivaient avec un tuteur sans lien de parenté, qui est venu avec les enfants de l'Ukraine sur le territoire de la Russie, et ont été réunis avec leur mère ukrainienne, qui a décidé de rester sur le territoire de la Fédération de Russie lorsqu'elle est venue chercher les enfants (5 enfants).
- 3.** Les enfants vivaient avec des tuteurs sans lien de parenté (connaissances familiales proches) sur le territoire de la Fédération de Russie et ont été réunis avec leurs parents ou autres membres de leur famille de sang en Ukraine (6 enfants).
- 4.** Les enfants vivait avec des tuteurs sans lien de parenté (une connaissance de la famille) sur le territoire de la Fédération de Russie et ont été réunis avec leurs parents ou autres membres de leurs familles de sang sur le territoire de l'Ukraine (1 enfant).
- 5.** Les enfants se trouvaient dans des institutions spécialisées sur le territoire de la Fédération de Russie et ont été réunis avec leurs parents ou autres membres de leurs familles de sang en Ukraine (29 enfants).

L'assistance du Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie à la réunification des enfants envoyés en vacances en République de Crimée et dans le territoire de Krasnodar, avec leurs parents

En janvier 2023, la commissaire a répondu aux informations des autorités régionales et des sources ouvertes sur les difficultés à réunir les enfants envoyés en vacances en République

de Crimée et dans le territoire de Krasnodar avec leurs parents (représentants légaux) de nationalité ukrainienne. Le Commissaire a décidé de s'impliquer dans le processus du regroupement familial.

À la fin de l'été et en automne 2022, en raison de la situation sur la ligne de front, les parents des régions de Kherson, Zaporozie, Kharkov et d'autres territoires ont volontairement envoyé leurs enfants en vacances, notamment pour les protéger en vue des opérations militaires. Eux et ceux qui les accompagnaient, par procuration de leurs parents, ont été reçus dans les maisons de repos et dans les camps de santé en Crimée et de la région de Krasnodar. À la fin de leurs périodes de repos la situation sur la ligne de front ne permettait parfois pas d'organiser leur retour en toute sécurité. De ce fait, l'organisation du retour des enfants a pris du temps.

Un itinéraire sécurisé contournant la ligne de front a traversé les États voisins. Des difficultés liées au regroupement familial sont également apparues, car ce n'étaient pas tous les parents qui pouvaient venir de manière autonome chercher leurs enfants. Les pères en âge de conscription ont été empêchés de partir par les autorités ukrainiennes, les mères souvent avaient d'autres enfants à s'occuper tandis que leurs parents n'étaient également pas en mesure de le faire pour les raisons de santé. Trouver une personne de confiance qui pourrait récupérer les enfants ainsi que les fonds nécessaires pour voyager n'était pas toujours le cas. Alors, les familles qui vivaient en Russie, en Ukraine et dans les pays de l'UE étaient aidées par des bénévoles russes ou ukrainiens.

Les employées du bureau du Commissaire ont personnellement rendu visite aux enfants en Crimée pour prendre les mesures supplémentaires en faveur de ceux qui restaient plus longtemps que les autres. Un plan d'action a été élaboré pour chaque enfant. Pour deux enfants du groupe en Crimée, une discussion a eu lieu avec des représentants du Comité international de la Croix-Rouge pour aider à localiser les parents qui vivaient dans des pays de l'UE.

Les organisations bénévoles russes et ukrainiennes ont joué un rôle actif dans le regroupement familial. Ces dernières avaient

peur de contacter directement les autorités russes ou le bureau du Commissaire.

Grâce notamment aux efforts du Commissaire, à ce jour, tous les enfants des citoyens ukrainiens qui étaient en vacances dans le Kraï de Krasnodar et dont le retour avait été retardé ont été réunis avec leurs familles.

En République de Crimée, des 2 360 enfants envoyés en vacances par leurs parents, au 3 avril 2023 il n'en restait que 38, au 19 avril - six et au 29 mai - trois. La décision selon laquelle il était préférable pour les enfants de vivre sur la péninsule à ce temps a été prise par leurs parents. En conséquence, les parents ont emmené deux enfants en septembre, et au 1 octobre 2023, il n'en restait qu'un seul enfant en Crimée - par décision de sa famille. Le garçon a déjà atteint l'âge adulte et étudie dans une université russe.

La protection des droits des enfants abandonnés

Au printemps 2022, les militaires ukrainiens à Marioupol ont retrouvé les enfants abandonnés et les a remis aux services sociaux de la ville. Les enfants ont ensuite été placés dans un centre social pour enfants à Donetsk du fait qu'ils se sont retrouvés sans aucune protection parentale. En mai un groupe de 31 enfants, avec le consentement de leur représentant légal, le directeur du centre social pour enfants, ont été envoyés dans un sanatorium de la région de Moscou pour y être soignés. À l'issue de ces soins, les structures de tutelle et de curatelle de la RPD ont adressé une requête aux autorités de tutelle et de curatelle de la région de Moscou et pour les placer provisoirement dans des familles de citoyens russes.

Dans le groupe de 31 enfants :

- 3 enfants à la demande du père qui est arrivé après les mesures de filtrage lui ont été remises le lendemain du jour où il a contacté le Commissaire par l'intermédiaire d'une organisation bénévole ;
- 6 enfants ont été placés à leur demande dans des centres familiaux ; la quasi-totalité d'entre eux ont ensuite souhaité être placés dans des familles d'accueil ;
- 22 enfants ont été placés sous tutelle provisoire des habitants de la région de

Moscou. Plus tard, une fille a été confiée à une voisine vivant à côté de sa famille en RPD.

Chacun des 28 enfants restants, en plus d'être prêt à être placé dans une famille d'accueil, a été interrogé sur les possibilités de rechercher leurs familles et de les rendre à leurs familles ou aux familles de leurs connaissances proches. Entre autre, les enfants ont été informés de l'intérêt de la Partie ukrainienne pour leur retour. Beaucoup d'enfants ont constaté leur réticence à retourner à Donetsk, y compris puisque la situation en ville est dangereuse. Certains ont dit qu'ils étaient prêts à revenir après la fin des hostilités. L'assistance au retour a été octroyée à ceux qui en avaient envie.

En novembre 2023, nous avons aidé à Bogdan Ermokhine (fait partie du groupe susmentionné de 31 enfants) à retrouver son cousin en Ukraine, comme l'adolescent lui-même le souhaitait. Il a vécu volontairement dans une famille d'accueil alors qu'en Russie. Les personnes de confiance lui ont accompagné à Minsk, où il a rencontré sa proche. Pour le passage en toute sécurité les frontières et le regroupement familial, le bureau du Commissaire a conséquemment travaillé sur les détails des opérations avec la Partie ukrainienne, ainsi qu'avec le Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie, Mme Tatiana Moskalkova, et le Comité international de la Croix-Rouge. L'envoyé du Pape, le cardinal Matteo Zuppi, et les représentants de la Nonciature apostolique en Fédération de Russie ont également apporté leur soutien.

À ce jour, 12 des 27 enfants ont atteint l'âge adulte, deux sont partis pour l'Ukraine, les autres continuent à vivre en Russie par leur propre décision.

En automne 2022, les militaires russes ont retrouvé dans des sous-sols et soustrait à des tirs 13 enfants de l'internat correctionnel de Koupiansk dans la région de Kharkov en Ukraine. Les enfants n'avaient ni enseignant ni éducateur, et seuls trois d'entre eux avaient des papiers. Les informations concernant les autres enfants ont été recueillies à partir de leurs paroles.

L'administration de l'internat où ils ont été placés, ainsi que des employés du ministère de l'Intérieur de la LPR, ont lancé une recherche des parents et autres représentants légaux des enfants restants. Le bureau du

Commissaire fédéral, ainsi que Mme Inna Chvenk, Commissaire aux droits de l'enfant de la République populaire de Lougansk, ont rejoints le travail.

Certains proches ont été retrouvés rapidement : en novembre un enfant a été remis à sa mère, en décembre un garçon et une fille ont été remis à une grand-mère tutrice, en janvier, quatre frères et sœurs ont été remis à leur père, et en mars un autre garçon a été remis à sa mère.

En mai 2023, une mère ukrainienne et son fils (qui avait été retiré de l'internat de Koupiansk) se sont retrouvés. Suite à un appel des volontaires, le bureau du Commissaire leur a apporté son soutien logistique, a acheté les billets d'avion et de train, et a trouvé un hôtel. La famille a également été accompagnée à différents stades par les commissaires pour les droits de l'enfant de la région de Rostov et de la RPL, ainsi que par le personnel du Comité international de la Croix-Rouge.

En juin 2023, un frère et sa sœur ont été récupérés par leur mère. Les derniers enfants de ce groupe – également un frère et une sœur – ont retrouvé leur mère au début du mois de septembre de la même année. Aujourd'hui, tous les enfants de l'internat de Koupiansk sont dans leurs familles.

Le placement des enfants privés de protection parentale dans des familles de citoyens russes

D'avril à octobre 2022, 380 orphelins et enfants privés de protection parentale de la RPD et de la LPR ont été placés dans des familles d'accueil russes dans 19 régions du pays.

La plupart des enfants restent dans les orphelinats républicains depuis longtemps. Pour la plupart, ce sont les enfants parentés, c'est-à-dire les groupes familiaux de 3 à 9 personnes. Certains enfants ont besoin spécifique des soins de leur santé. Le placement de ces enfants dans les familles d'accueil est habituellement difficile. En outre, en raison de la situation actuelle dans la RPD et la RPL, il est très difficile de trouver les familles prêtes à accueillir ces enfants. En ce qui concerne le regroupement familial, celui ne semblait pas possible à courte terme à cause de la situation critique de leurs parents ou l'absence des

perspectives claires pour la restitution de leurs droits parentaux.

Il est important de savoir que les territoires de la RPD et la RPL ont été ciblés par les tirs pendant des années du côté des forces armées ukrainiennes et la majorité des orphelins des établissements spécialisés des Républiques en sont au courant. Les enfants ne perçoivent pas la Russie comme un ennemi, ils en entendent de la protection et de l'aide, c'est pourquoi le placement dans les familles d'accueil russes sur les territoires sécurisés n'est pas une circonstance traumatisante pour eux.

Tout le travail a été réalisé à la demande et en association avec des dirigeants et des organismes autorisés des républiques du Donbass. Le premier groupe de 27 enfants a été placé en avril 2022 sous tutelle provisoire dans les familles de la région de Moscou sur décision des organismes autorisés de tutelle et de curatelle de la RPD.

L'assistance au placement des enfants dans les familles d'accueil était de nature temporaire et urgente : il s'agissait de retirer rapidement les enfants des tirs et de leur offrir un milieu familial. Il pourrait être une option de placer les enfants dans les établissements d'enfance ou dans les centres d'hébergement temporaires dans les régions sûres mais cela crée des risques supplémentaires liés au séjour collectif dans les établissements et ne correspond pas à une ligne globale, y compris celle de la Russie, vers la désinstitutionnalisation.

A l'initiative du Commissaire les experts indépendants effectuent actuellement les recherches avec la participation des enfants touchés par les hostilités en Ukraine, y compris les enfants envoyés sous tutelle. Le rapport est envisagé vers l'automne 2024.

« Ma vie est changée de manière cardinale. Avant, quand j'ai été encore à Lougansk, j'ai été, comment dire, une racaille. Nous avons cherché les bagarres avec les gamins. Nous étions méchants et agressifs. Maintenant, quand je suis arrivé ici, j'ai eu... J'ai la possibilité de faire du sport. Je peux bien vivre. J'ai la possibilité de bouger et de devenir mieux ».

Un jeune homme de 16 ans.

Les difficultés les plus grandes se sont élevées au cours de l'adaptation des enfants à de nouvelles écoles, en particulier au changement

des programmes d'études. Plusieurs disciplines dans les écoles d'autrefois, selon les enfants, n'ont été presque pas enseignées. Il était aussi une routine de donner les notes élevées aux enfants des établissements d'enfance et par conséquent, après avoir changé d'établissement d'enseignement, un écart est apparu entre les notes précédentes dans les disciplines académiques et le niveau réel de connaissances des enfants en les matières.

« Est-il devenu plus facile ou plus difficile d'apprendre? Plus difficile. Parce qu'à cette école, quand nous avons été là-bas, lorsque nous étions dans les établissements d'enfance, on nous faisait toujours monter les notes. A l'école d'auparavant j'ai eu toujours de bonnes notes et ici je n'ai que pendant deux trimestres de bonnes notes mais maintenant, j'ai comme qui dirait essayé de n'avoir que de bonnes notes de fin d'année mais j'ai failli ».

Une jeune fille de 13 ans.

Pourtant certains participants aux recherches notent que ce changement, au contraire, les a aidés à accroître le niveau de leur motivation pour l'éducation et à construire des projets d'éducation plus substantifs.

« Là, je n'ai reçu que de notes satisfaisantes pour mes études, mais ici j'ai eu déjà de bonnes notes [...] C'est parce que j'ai appris que c'est plus difficile ici de s'inscrire quelque part. Là, même avec de notes satisfaisantes pour les études, j'aurais pu entrer à n'importe quel collège, mais ici c'est tout à fait différent. Ici j'ai à étudier. Eh bien, j'ai appris qu'ici ça marche pas comme ça et qu'il faut étudier ».

Un jeune homme de 15 ans.

Au cours des recherches il s'est avéré que beaucoup d'enfants ont passé un examen médical complet pour la première fois seulement après avoir déménagé dans les autres régions de Russie. Les maladies ont été diagnostiquées qui n'avaient pas été donc reflétées avant dans les antécédents médicaux et les dossiers médicaux, et dans certains cas, des diagnostics qui avaient été auparavant réalisés ont également été contremandés.

Parmi les enfants placés sous tutelle il y a 22 mineurs trouvés abandonnés à Marioupol.

Tous les enfants adoptés ont acquis la nationalité de la Fédération de Russie tout

en conservant la nationalité de la RPL, la RPD ou de l'Ukraine. Il est important de faire la distinction entre les formes existantes du placement familial des enfants privés de la protection parentale en Russie.

Selon la législation russe, la tutelle et la curatelle permettent à un enfant privé de la protection parentale d'être rapidement placé dans une famille sur décision d'une structure de tutelle et de curatelle. L'adoption entraîne l'établissement d'une relation entre le parent adoptif et l'enfant adopté, semblable à la relation entre les parents et leurs enfants, et s'effectue par la décision de la justice.

Le placement des enfants sous tutelle ou sous curatelle a été identifié comme un forme privilégié de placement, en prenant en compte le regroupement éventuelle des mineurs avec leurs parents de sang, le cas échéant, et également conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui reconnaît que les enfants, pour le développement plein et harmonieux de leur personnalité, doivent grandir dans un environnement familial, dans une atmosphère de bonheur, d'amour et de compréhension.

A l'initiative du Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie, le Ministère de l'éducation russe a apporté les éclaircissements à la loi fédérale n° 62-FZ du 18 mars 2023 « Sur les particularités du statut juridique des citoyens de la Fédération de Russie possédant la nationalité ukrainienne » en ce qui concerne les orphelins et les enfants privés de soins parentaux et sous tutelle. Ils notent qu'un changement de citoyenneté devrait être envisagé en tenant compte de la situation de vie de chaque enfant, en considérant la présence des parents proches et de la nature de leur relation avec le mineur. Une condition préalable pour prendre la décision est de prendre en compte l'opinion des enfants.

D'avril à octobre 2022, l'adoption n'a pas été utilisée comme une forme de placement familial pour ce qui concerne les enfants de la RPD et de la RPL.

Les séjours « Le jour d'après »

Le Commissaire organise les séjours pour les adolescents des régions touchées par

les hostilités. Depuis août 2022, 13 séjours de ce type ont eu lieu. 2 700 adolescents des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, des régions de Kherson, Zaporozhie, Belrogod, Briansk et Koursk ont y participé.

Le programme est conçu pour une réadaptation sociale et psychologique intensive des adolescents.

Il existe un service de soutien psychologique dans le cadre de tous les séjours ; un programme éducatif est mené avec l'accent sur l'orientation professionnelle, puisque les participants sont des étudiants des cycles secondaires et supérieurs. Les adolescents participent à des formations, des ateliers, des activités sportives, font des excursions, se familiarisent avec l'histoire et la culture de la Russie.

Le programme des séjours ne comprend pas la formation militaire.

Les séjours ont montré leur efficacité dans la résolution des besoins et des problèmes des adolescents, ce qui est confirmé par les résultats des diagnostics psychologiques, ainsi que par les examens des enfants et de leurs parents. L'état psychologique des enfants se stabilise, ils maîtrisent les méthodes d'auto-assistance. Ainsi, selon les conclusions des psychologues, 36% des participants à l'un des séjours ont compris leurs points forts, ont trouvé de nouvelles stratégies comportementales et ont compris ce qu'ils doivent faire pour se développer dans le métier de leurs rêves. 28% des enfants ont vu la diminution de leur anxiété, ont appris à gérer les agressions internes et ont pu se sentir fiers d'eux-mêmes.

« La psychologue était la seule à qui je m'ouvrais et à qui je disais absolument tout ce qui me tracassait, et elle m'a aidé à résoudre mon problème. Nous avons eu des séances très intéressantes auxquelles j'ai voulu assister! »

Vladislav S., 17 ans, la RPD.

« C'était très intéressant d'être dans un nouvel endroit, de rencontrer les gens de différentes villes et de se faire des amis. Les moniteurs et les psychologues nous ont beaucoup aidés à devenir une grande famille en seulement 14 jours. Cette réussite est un vrai bonheur ».

Igor N., 16 ans, la région de Zaporozhie.

« J'ai beaucoup aimé le séjour grâce à la gentillesse des moniteurs qui étaient toujours sur la même longueur d'onde avec nous et à la richesse du programme. Nous avons réussi à nous unir et à former une véritable équipe. Chaque jour il y avait des cours intéressants en mathématiques et en analyse. Le camp m'a donné un élan pour me changer moi-même! »

Artiom M., 15 ans, la région de Belgorod.

« Je suis très contente d'avoir participé à ce camp! J'en garde les impressions inoubliables! L'équipe est devenue une grande famille pour moi. Je me souviendrai toujours de mes deux moniteurs! Je les remercie beaucoup! Si j'en ai l'occasion, j'aimerais y retourner! ».

Artiom V., 17 ans, la région de Koursk.

Les séjours sont organisés avec l'assistance des donateurs caritatifs. Le voyage et l'hébergement sont gratuits pour les participants. Les enfants ne participent aux séjours qu'à leur propre demande et avec l'accord de leurs parents. Le Commissaire reçoit de nombreuses demandes de ceux qui souhaitent y participer et des remerciements par la suite.

En décembre 2023, dans la région de Moscou le séjour « Le jour d'après » a été organisé pour 500 adolescents. Ses participants ont compilé un album les « 100 idées des enfants », qui comprenait les propositions des enfants pour le développement de leur petite Patrie. Certaines initiatives ont déjà été mises en œuvre. Ainsi, à Melitopol, la région de Zaporozie, un cinéma d'été a ouvert ses portes pour visionner des films en plein air. En avril 2024, Mme Maria Lvova-Belova, Commissaire auprès du Président de la Fédération de Russie, a visité l'endroit.

Le Commissaire aux droits de l'enfant a pris sous son patronage l'initiative d'organiser les ateliers de l'art dramatique. En avril 2024, pendant le voyage dans les régions nouvelles Mme Maria Lvova-Belova a lancé le premier événement de ce type pour les enfants et leurs parents – « Le théâtre commence par la famille » dans le théâtre de Lougansk au nom de M. Goloubovitch. Mme Larisa Sanatovskaia, Directeur exécutif de l'Association nationale des parents, et Mme Irina Galanova, formatrice en motivation, ont rencontré les participants. M. Viatcheslav Naoumenko, Directeur artistique de l'École de théâtre familial de Moscou, a organisé un atelier dédié aux théâtres amateurs

à domicile en prenant l'exemple du théâtre familial. Mme Tatiana Nosatch et M. Den Larionov, comédiens du théâtre de la lecture « La glorieuse », ont organisé l'atelier dédié au développement de la mentalité émotionnelle. Ensuite, les enfants et les parents ont préparé le spectacle et ils ont réalisé leur propre performance improvisée.

M. Alexandre Moor ; Gouverneur de la région de Tioumen, va envoyer en RPL le bus avec la bibliothèque à l'intérieur afin que l'accès à la littérature soit dans les zones reculées de la région.

D'autres idées pour les enfants incluent des excursions autour de « l'Anneau d'Or », la mise à jour d'un « Livre rouge sur les animaux et plantes rares » etc.

Le centre pour les adolescents et leurs parents « Poulsar », pour l'instant unique dans son genre, s'apprête à ouvrir ses portes dans la région de Zaporozie. Les habitants pourront y trouver un soutien pour toute leur initiative liée aux loisirs communs, imaginer et mettre en œuvre des projets bénéfiques pour les familles et bénéficier des consultations et des conseils de spécialistes en la matière.

En outre, à la demande des enfants, les séjours familiaux « Le jour d'après » ont été organisées, auxquelles ont participé 60 familles de la RPD, RPL et de régions de Zaporozie et Belgorod. Ils ont eu lieu en février et mai 2024 et comprenaient de nombreux programmes psychologiques, culturels, sportifs et de divertissement – des ateliers, des activités sportives, des rencontres avec des personnes intéressantes, des concerts et bien plus encore. Le prochain séjour de ce type, visant à consolider la famille et à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des idées correspondantes, à l'expression de soi et à la communication entre les enfants et les parents, devrait avoir lieu en août.

« Le séjour familial du projet permet aux participants de regarder sous un aspect nouveau à leur coopération entre eux, de découvrir les nouveaux traits de caractère de chaque membre de la famille, de s'unir et de participer ensemble dans les activités créatives, éducatives, sportives et psychologiques, d'échanger des secrets du bonheur familial ».

Anna B, tuteur du service psychologique du projet « Le jour d'après » la psychologue praticienne.

Conjointement avec l'Université d'État de Saint-Pétersbourg et l'Université d'État de la psychologie et de l'éducation de Moscou une formation supplémentaire a été organisée pour les spécialistes qui travaillent à l'alternance dans le cadre du projet. L'expérience du service psychologique du projet « Le jour d'après » a été résumée en un guide méthodologique préparé pour travailler avec des enfants des zones des hostilités dans les régions nouvelles et de frontière.

L'action humanitaire « Aux mains des enfants »

Début avril 2022, en coopération avec l'organisation non commerciale autonome « La mission humanitaire russe » et d'autres partenaires, la mission humanitaire du Commissaire, l'action «Aux mains des enfants», a été lancée. Son idée principale est le ciblage, c'est-à-dire travailler sur les demandes spécifiques émanant des familles et des institutions de garde des enfants spécifiques. Les convois humanitaires livrent les marchandises aux centres d'hébergement temporaires et aux cellules de crises dans les régions nouvelles de la Russie ainsi que dans la région de Belgorod.

À l'heure actuelle, cinq sièges humanitaires sont opérationnels – à Donetsk, à Marioupol, à Lougansk, à Melitopol et à Genichesk. De là, l'aide humanitaire est distribuée aux mineurs, aux familles avec les enfants et aux institutions pour les enfants dans le besoin, y compris dans les zones des hostilités actives. Depuis 2023, elles ont satisfait plus de 3,6 mille demandes de citoyens. En 2024, il y avait 460 demandes, l'aide ciblée a été octroyée à 1 490 enfants. Il s'agissait de l'aide ciblée comme la fourniture des colis alimentaires, des produits de l'hygiène personnelle, des vêtements, des fournitures de bureau, des appareils électroménagers et des meubles, aide à l'amélioration des conditions de logement, à l'obtention de documents et au traitement des prestations sociales.

Dans le cadre de l'action, 28 convois humanitaires ont déjà été organisés et plus de 16 000 personnes ont reçu une aide ciblée. Au total, plus de 250 tonnes d'assistance ont été livrées.

La cargaison humanitaire comprenait les médicaments et les vitamines, l'alimentation spécialisée, les fauteuils roulants, les

verticalisateurs, les appareils d'exercice pour les enfants handicapés, les vêtements et les chaussures, les literies, les produits de l'hygiène personnelle, les articles de papeterie et les denrées alimentaires. En hiver, en tête de la liste des besoins les plus urgents était tout ce qui permettait de rester au chaud : les couvertures chaudes, les radiateurs portables et les générateurs pour une alimentation électrique autonome.

Une jeune mère est venue dans le siège de Marioupol « Aux mains des enfants ». Son dortoir a brûlé ; son mari est mort dans l'opération spéciale militaire. Après la mort de son mari une femme est restée un mois et demi dans la maternité de Marioupol et a donné la naissance à une fille. Elles n'y avaient pas où aller. En coopération avec des structures de tutelle locaux, les employés de l'unité « Aux mains des enfants » ont trouvé une place pour la jeune mère dans un foyer à Makeevka. Ils ont aidé la femme à déménager et lui ont fourni tout le nécessaire pour le bébé : la poussette, les couches, les vêtements, de la literie et les produits de l'hygiène.

En plus, des fonds caritatifs ont été utilisés pour équiper les classes de l'informatique et les centres d'hébergement temporaires de type familial, pour livrer les médicaments et des équipements nécessaires aux établissements médicaux pour enfants et pour prêter une assistance à la préparation des écoliers en RPL, RPD et les régions de Zaporozie et de Kherson pour le début de l'année scolaire 2023/24.

En août 2023, les instruments de musique ont été achetés et livrés à deux écoles de l'art à Melitopol, la région de Zaporozie. Ainsi à Marioupol, suite à la demande adressée par une jeune ballerine au Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie un atelier de chorégraphie classique a été organisé pour les jeunes ballerines.

En septembre 2023, une action bénévole « De l'écolier à l'écolier » a eu lieu. 1,5 tonne des cahiers, des livrets scolaires, des stylos, des crayons, des boîtes de peintures, des feutres, des albums et des autres articles de papeterie destinés à 250 enfants ont été envoyés dans de nouvelles régions.

En outre, dans le cadre de l'action caritative « Aux mains des enfants » à Marioupol (RPD), il est prévu d'installer un terrain de sport dans le parc « Rodina ».

Les vêtements pour enfants, les jeux éducatifs, Les objets personnels, ainsi que le matériel pour le développement de la motricité fine et l'enrichissement sensoriel ont été achetés pour le centre républicain de la rééducation social des enfants handicapés (RPL).

Une machine à laver hospitalière spécialisée a été fournie à la maison républicaine de l'enfance de Lougansk.

Les presses à repasser, les téléviseurs, les équipements sportifs et les costumes pour enfants ont été achetés pour centre régional de rééducation sociale et psychologique des enfants de Melitopol, la région de Zaporojie.

Le projet caritatif « L'enfance heureuse »

Depuis janvier 2023, le Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie et la Fondation caritative de Saint-Basile le Grand réalisent le projet dit « L'enfance heureuse ». Ce projet consiste à collecter les fonds caritatifs et à les affecter aux besoins des institutions sociales pour les enfants, ainsi qu'à apporter une aide ciblée aux enfants et aux familles avec les enfants dans les nouvelles régions de Russie.

A l'issue du projet dit « L'enfance heureuse » en 2023 l'aide a été octroyée à 15 organisations et institutions d'enfance à plus de 28,5 million de roubles et plus de 4 000 enfants ont reçu l'assistance ponctuelle.

Une partie des fonds collectés pour ce projet est destinée à l'aménagement et aux travaux réparatifs de l'orphelinat de Chakhtiorsk (la RPD), de l'orphelinat de Krasnodonsk (la RPL) et de l'internat de Terpenie (la région de Zaporojie). Entre autres, les fonds sont affectés à la création d'une équipe des spécialistes ayant les compétences nécessaires pour travailler avec des enfants présentant de graves problèmes de santé. A la demande des chefs des 12 entreprises, les groupes électrogènes, les machines à laver et à coudre, les meubles et les produits de l'hygiène ont été achetés et délivrés en utilisant les fonds du projet. Un minibus à dix places a été acheté pour l'internat de Terpenie.

En mars 2023, une équipe composée des médecins hautement qualifiés de Moscou et de la région de Moscou a travaillé dans les

orphelinats de Chakhtiorsk et de Krasnodonsk. Ils ont donné les recommandations sur les soins, le traitement et la réadaptation des enfants.

La deuxième visite des spécialistes dans les établissements des nouvelles régions a été effectuée en avril 2024. Un neurologue, un psychiatre, un spécialiste en rééducation infantile, un psychologue et un médecin palliatif de Moscou ont examiné les enfants avec les besoins particuliers dans l'orphelinat de Chakhtiorsk (la RPD) et dans l'orphelinat de Krasnodonsk (la RPL).

En outre, dans le cadre de l'événement caritatif, 750 000 roubles ont été collectés pour l'achat des équipements spécialisés coûteux pour la commission psychologique républicaine, médicale et pédagogique (la RPL), notamment un miroir interactif pour un orthophoniste, les plaques tactiles, les simulateurs, ainsi que les tests pour étudier l'intelligence des enfants et du matériel pédagogique.

Le 1 juin 2023 à Moscou, le festival caritatif « L'enfance heureuse » a eu lieu. C'était le premier festival au contenu sans danger pour les enfants de tous âges. Plus de 6000 personnes y ont participé ; les fonds réunis grâce à la vente des billets ont été utilisés pour soutenir le projet caritatif du même nom.

Lors de son voyage de travail en août 2023, Mme Maria Lvova-Belova a remis une nouvelle voiture à la Maison républicaine spécialisée pour les enfants de Donetsk, les appareils pour le traitement des plaies par pression négative au Centre républicain de la traumatologie du ministère de la santé de la RPD. Elle a également transmis un certificat de 5 millions de roubles aux représentants de la RPL pour créer un nouvel espace pour les adolescents où les enfants pourraient passer leur temps de manière intéressante et utile.

Dans le cadre du projet, un miroir interactif pour un orthophoniste, les plaques tactiles, les simulateurs, ainsi que les tests pour étudier l'intelligence des enfants et du matériel pédagogique ont été aussi transférés à la Commission psychologique républicaine, médicale et pédagogique en RPL. Les consommables médicaux ont été achetés pour l'hôpital clinique régional pour les enfants à Belgorod.

Dix lits médicaux spécialisés à entraînement électrique ont été remis à l'orphelinat de Krasnodonsk (LPR).

Par ailleurs, une aide ciblée est apportée aux familles avec les enfants.

En particulier, on a acheté une mini-fourgonnette pour une famille nombreuse de la région de Zaporojie. Le couple élève dix enfants, dont sept sont sous sa tutelle. Une mère de famille nombreuse originaire de la RPD a reçu un certificat pour l'achat d'une maison à deux étages. Cette femme élève seule ses huit enfants, dont le père, un militaire, est décédé en avril de l'année dernière. En septembre 2023, une maison spacieuse a été achetée pour un père célibataire des enfants nombreux qui a perdu sa jambe pendant l'opération militaire spéciale.

La campagne « Mouchoir blanc » a été couronnée de succès: elle a permis de récolter 3 millions de roubles, qui ont été alloués aux besoins des personnes déplacées des zones de combat, des familles avec les enfants et des organisations défendant les intérêts des enfants.

L'assistance à la rééducation et aux soins médicaux des enfants

Un autre domaine de travail du bureau du Commissaire est l'assistance à la rééducation des enfants affectés par l'agression militaire ukrainienne.

En 2023-2024, neuf visites de rééducation médicale et de traitement en sanatorium ont eu lieu, auxquelles 246 enfants ont participé, tous sont rentrés chez eux immédiatement après le programme de traitement.

- 15 enfants de la RPD avec un diagnostic de paralysie cérébrale, accompagnés de leurs parents, ont suivi un cours de rééducation dans la région de Moscou ;
- 23 enfants handicapés ont suivi un programme complet de soutien psychologique, médical et social ;
- 12 enfants de la RPD souffrant de troubles du mouvement dus à des maladies du système nerveux central, y compris la paralysie cérébrale, ainsi que leurs parents et représentants légaux, ont été soignés

dans un sanatorium dans la région de Moscou ;

- 50 enfants de la région de Zaporojie souffrant des maladies des voies respiratoires, du système musculo-squelettique et du tractus gastro-intestinal a reçu un traitement en sanatorium dans la région du Kraï de Krasnodar ;
- 50 enfants de la région de Kherson souffrant des maladies respiratoires chroniques ont suivi une rééducation et se sont reposés dans la région du Kraï de Krasnodar ;
- 14 enfants handicapées d'un établissement d'hébergement de la RPD ont été traitées dans la République de Crimée ;
- 25 enfants handicapées d'un établissement d'hébergement de la RPL ont été traitées dans la République de Crimée ;
- 45 enfants d'un établissement d'hébergement de la région de Zaporojie ont été traitées dans la République de Crimée ;
- 12 enfants avec leurs parents et leurs compagnons du village de Novolouganskoe ont eu congé dans la région du Kraï de Krasnodar.

En août 2023, Mme Maria Lvova-Belova s'est rendue à l'hôpital clinique républicain pour enfants de Donetsk pour visiter Kirill de 16 ans, qui avait été victime du bombardement ukrainien à Gorlovka et souffrait des blessures extrêmement graves. La mère du garçon avait auparavant demandé au Commissaire de l'aider à poursuivre son traitement et sa rééducation à Moscou.

Début septembre, Kirill a été hospitalisé dans un centre médical fédéral à Moscou. Deux enfants de l'orphelinat de Chakhtorsk (la RPD) sont y arrivés également pour une rééducation.

Le bureau du Commissaire aide à organiser le traitement et la rééducation médicale des enfants blessés par les explosions des mines, y compris avec les prothèses. Par l'entremise du Commissaire les enfants sont envoyés dans les hôpitaux d'enfant métropolitains et fédéraux qui sont meilleurs dans leur domaine. Par exemple, à l'Hôpital clinique russe pour enfant et à l'Institut des recherches en chirurgie pédiatrique d'urgence et en traumatologie.

Un garçon de la RPD a été gravement blessé par l'explosion d'une mine et a été ensuite hospitalisé d'urgence à l'Institut des

recherches en chirurgie pédiatrique d'urgence et en traumatologie. Les médecins ont fait de leur mieux pour le soigner, réaliser toutes les étapes nécessaires d'une rééducation complète et le préparer à l'approvisionnement à prothèse. Grâce aux spécialistes de la SARL « Motorika », l'adolescent a reçu une prothèse de la main bionique avec un dessin qui a été réalisé à la main et d'après son croquis. Toutes les fonctions de la prothèse apprises, le garçon pourra à nouveau utiliser ses deux mains. Le coût de la prothèse bionique s'est élevé à 1,5 million de roubles. L'opération a été financée par les fonds caritatifs réunis par le Commissaire.

En juillet 2023, le Commissaire a apporté sa contribution au transport et à l'hospitalisation, puis à la rééducation à l'Institut des recherches en chirurgie pédiatrique d'urgence et en traumatologie d'un garçon de 13 ans de la RPD.

Le développement de l'infrastructure pour les enfants dans les régions nouvelles

Trois centres pour les adolescents ont ouvert leurs portes avec le soutien du Commissaire aux droits de l'enfant à Belovodsk en RPL, Marioupol et Makeevka en RPD pour que les enfants puissent passer leurs temps de manière intéressante et utiles. Le projet dénommé le « Salon des parents » est aussi réalisé dans ces centres, où des réunions mensuelles sont organisées avec les spécialistes en matière de l'éducation des enfants.

En décembre 2023 avec le soutien du Commissaire une garderie pour les enfants handicapés a été ouverte à Lougansk où les parents peuvent amener leurs enfants pendant quelques heures pour reprendre leur souffle et pouvoir s'occuper de leurs affaires.

Le centre régional de l'assistance psychologique, pédagogique, médicale et sociale (Melitopol, la région de Zaporozhie) a été un des 15 lauréats du concours des subventions « Les centres de nouvelles opportunités » en juin 2024. En tant que gagnant il recevra jusqu'à 2 millions de roubles qui seront utiliser pour financer la construction d'un nouvel espace confortable pour les enfants handicapés. Le concours a été organisé conjointement avec la fondation caritative le « Pays des enfants ». L'ouverture de l'espace est prévue pour 2024.

La coopération internationale

Madame le Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie est ouverte à l'interaction avec les représentants des organisations internationales et les fonctionnaires d'États étrangers. Plusieurs réunions avec eux ont eu lieu au cours de l'opération militaire spéciale.

Ainsi, le Commissaire a rencontré en octobre 2022 M. Karim Atassi, Chef de la mission du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans la Fédération de Russie. Le Commissaire a fourni les informations détaillées sur le soutien social apporté aux orphelins et aux enfants privés des soins parentaux provenant des territoires affectés par l'opération militaire spéciale. A la demande de la mission, les informations complémentaires ont lui été également transmises.

En janvier 2023, une réunion a eu lieu avec Mme Afshan Khan, Directrice régionale de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale. Le Commissaire a parlé du déplacement des enfants des zones bombardées, de leur hébergement, de la recherche des parents et du regroupement familial, etc.

En outre, le bureau du Commissaire discute avec le Comité international de la Croix-Rouge les questions liées à la recherche et à la réunification des enfants avec leurs familles dans les pays tiers. Le CICR a reçu les listes des enfants avec les contacts de leurs parents dans les pays de l'Union européenne. Actuellement, certains cas de réunification des enfants avec leurs familles sont traités avec le soutien actif du CICR. Ses représentants aident à organiser le transfert et le paiement de l'hébergement, ainsi qu'à rechercher les enfants qui se trouvent dans des pays tiers et à les réunir avec leurs parents qui se trouvent sur le sol russe.

Le 5 avril 2023, Mme Maria Lvova-Belova est intervenue lors d'une réunion informelle du Conseil de sécurité des Nations Unies sous format de la « formule Arria » sur le sujet dit « Les enfants et les conflits armés : la crise ukrainienne ». L'évacuation des enfants de la zone du conflit ». Les rapports sur la situation dans le Donbass ont également été présentés par Mme Daria Morozova, Commissaire aux droits de l'homme dans la RPD, Mme Eleonora Fedorenko, conseillère du Commissaire de

la RPD aux droits de l'enfant, et M. Evgueni Jilitsyn, médecin traumatologue de Donetsk. M. Aleksei Petrov, responsable du projet humanitaire « Aux mains des enfants » a présenté les résultats actualisés des activités dans le cadre du projet.

Le 16 mai 2023, Mme Maria Lvova-Belova a eu une rencontre de travail avec les chefs de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge dans la Fédération de Russie et dans la république de Biélorussie. Les questions relatives à la recherche des enfants et de leurs parents ou autres proches ont été discutées en détail. Ils ont convenu de poursuivre la coopération.

Le 19 mai 2023, le Commissaire a rencontré Mme Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants dans les conflits armés. La protection des droits des enfants touchés par les conflits a été le sujet principal de la conversation. Les mesures visant à prévenir des violations éventuelles à l'encontre des mineurs ont été discutées.

Le 29 juin 2023, une réunion de travail s'est tenue à Moscou entre le Commissaire Maria Lvova-Belova et le cardinal Matteo Maria Zuppi, Président de la Conférence épiscopale italienne. Les questions humanitaires liées aux actions militaires et à la protection des droits de l'enfant ont été discutées. Les négociations ont abouti à la création d'un groupe bilatéral de travail, avec le soutien du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, les informations sont échangées sur les enfants concernés par le regroupement familial avec leurs parents en Ukraine et les actions en la matière sont coordonnées.

Le cardinal Matteo Zuppi a facilité le processus des négociations qui avait précédé la réunification de Bogdan Ermokhin avec sa proche (page N). Les représentants de la Nonciature apostolique en Fédération de Russie aident à vérifier les informations relatives à la localisation des enfants, des familles avec les enfants ou les personnes adultes en Russie dans les cas où, pour une raison quelconque, ils ne sont pas prêts à fournir les informations personnelles correspondantes à la Partie ukrainienne. Ainsi, à Moscou, dans le bâtiment de la Nonciature Apostolique, le 1 décembre 2023, une rencontre a eu lieu entre une mère et ses cinq enfants. Il y a environ un an la famille

s'était réunie en Russie et avait pris la décision de rester dans le pays.

Le 4 juillet 2023, le Commissaire a rencontré S.E.M. Ahmed Bin Nasser Bin Jassim Al Thani, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Qatar en Russie. La discussion a porté entre autres sur les mesures prises par la Russie pour protéger la santé et la vie des mineurs affectés par les actions militaires, ainsi que le regroupement familial dans le contexte de l'opération militaire spéciale.

La coopération du Commissaire avec l'État du Qatar

Les représentants de l'État du Qatar se sont activement engagés au processus du regroupement familial dont les détails ils ont étudié en profondeur. Ils prêtent leur assistance non seulement aux négociations avec la Partie ukrainienne, mais aussi à l'organisation et au paiement du transfert, à l'hébergement et repas des enfants, des parents et des personnes accompagnantes.

Depuis octobre 2023, avec la participation directe de l'État du Qatar, les progrès significatifs ont été constatés en ce qui concerne le regroupement des familles :

- sur le territoire de la Russie, 8 enfants provenant de quatre familles s'y sont réunis ;
- sur le territoire de l'Ukraine, 34 enfants de 27 familles.

Les représentants de l'État du Qatar vérifient personnellement tous les cas du regroupement familial sur le territoire de leurs missions diplomatiques à l'étranger. 6 rencontres ont déjà eu lieu à l'Ambassade de l'État du Qatar en Fédération de Russie. S.E.M. Ahmed Bin Nasser Bin Jassim Al Thani, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Qatar en Russie, est souvent présent lors de ces manifestations.

Chaque nouvelle réunification dans le cadre de notre activité commune est largement et impartiallement couverte aussi bien par les médias de la Fédération de Russie que par la chaîne de télévision Al Jazeera créée par l'État de Qatar, ce qui favorise la diffusion des informations fiables sur notre travail

pour le regroupement des familles au niveau international.

À présent, en cas de différends familiaux où les parents ne peuvent pas parvenir à une compréhension mutuelle eux-mêmes, la possibilité est apparue de recourir à la médiation et d'atteindre un compromis avec l'aide d'une partie neutre, en premier lieu au nom des intérêts des enfants. À ce moment-là personne n'a recouru à cette option.

L'assistance du Qatar ne se limite pas au regroupement familial. Les représentants qataris continuent à accompagner la vie ultérieure des familles en faisant preuve d'une préoccupation sincère de la réinsertion sociale des enfants, de leur santé physique et psychoémotionnelle.

En avril 2024, le Qatar a organisé à Doha un programme de réhabilitation pour les familles regroupées ; 10 enfants et leurs proches y ont pris part. Mme Maria Lvova-Belova, Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie a rencontré ces familles à Doha.

En outre, dans le cadre de la visite officielle à Qatar, les négociations sur la poursuite de la coopération ont eu lieu entre le Commissaire aux droits de l'enfant russe et Mme Lolwah Al-Khater, Ministre d'État chargée de la Coopération internationale du Ministère des Affaires étrangères du Qatar.

La coopération du Commissaire avec les autorités ukrainiennes

Depuis le début de l'opération militaire spéciale, les représentants des autorités ukrainiennes ne se sont pas adressés officiellement au Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie. Il convient de noter que Mme Maria Lvova-Belova est ouverte à l'interaction avec la Partie ukrainienne et que si les demandes officielles avaient été reçues, elles auraient été prises en considération.

Au fil du temps, une chaîne de communication a été mise en place entre le bureau de la Commissaire et l'Ukraine pour s'échanger des informations, vérifier les données et coordonner le processus du regroupement

des familles. Cette chaîne permet de travailler régulièrement et de manière constructive.

En octobre 2023, le Qatar est devenu médiateur dans les contacts, et le 24 avril 2024 les négociations directes avec la Partie ukrainienne ont eu lieu pour la première fois à Doha avec la médiation du Qatar pour discuter l'assistance aux familles qui souhaitent se regrouper ainsi que les listes actualisées incluant 29 enfants qui séjournent en Russie et souhaitent retrouver leurs proches en Ukraine, aussi bien que 11 enfants séjournant en Ukraine que leurs proches attendent en Russie.

Le 23 mai 2024, 6 enfants de cette liste se sont réunis avec leurs proches en Ukraine. Le travail continue dans le cadre de ce qui avait été convenu.

En même temps, la Partie ukrainienne tarde souvent le processus du retour des enfants à leurs proches en Russie n'entretenant pas toutes les mesures administratives possibles

Les actions de l'Ukraine allant à l'encontre des intérêts des enfants

Le travail du Commissaire et de son bureau sur le terrain dans les zones de l'OMS, sa communication avec les enfants et leurs parents et l'analyse des publications dans la presse montrent que l'Ukraine agit contre les intérêts des enfants :

- Au début, l'Ukraine n'a pas évacué les enfants des zones dangereuses où se déroulaient les hostilités et a servi d'eux comme des boucliers humains pour protéger les militaires ukrainiens et les forces néo-nazies. Aujourd'hui, l'Ukraine procède aux évacuations obligatoires, c'est-à-dire sans le droit du choix, même si, d'après les informations que nous avons reçues, un certain nombre de familles préféreraient d'aller en Russie.
- L'Ukraine harcèle les familles russes et les orphelins qu'elles ont pris en charge dans le Donbass, ainsi que les spécialistes russes qui participent à l'assistance humanitaire aux enfants des nouvelles régions de Russie et leurs familles. Ils reçoivent les menaces par téléphone et via les réseaux sociaux. Les données personnelles des familles et des spécialistes sont publiées sur Internet

dans le domaine public. Les volontaires et le personnel des projets humanitaires qui sont impliqués dans le processus du regroupement familial sont également harcelés.

En avril 2023, un adolescent orphelin de Marioupol vivant dans une famille d'accueil en Russie a été assailli d'appels téléphoniques et de messages provenant du territoire de l'Ukraine. On l'obligeait de dire qu'il avait été placé en famille contre son gré et qu'il voulait retourner. Face au refus du garçon, les agresseurs ont commencé à menacer la vie de ses sœurs. Pour les sauver, l'adolescent devait retourner en Ukraine. La provocation a été prévenue.

- L'Ukraine a exercé la pression sur les parents dont les enfants ont été envoyés en vacances de courte durée en Russie, a exigé leur retour dans les plus brefs délais et les a obligé à faire un faux témoignage contre les organisateurs des vacances du côté russe.
- Du côté ukrainien, il existe des organisations à but non lucratif, telles que « Save Ukraine », qui, sans coordonner leurs actions en matière du regroupement familial avec les partenaires russes, donnent les instructions aux parents, inventent des légendes mensongères que ces derniers racontent à leur tour aux gardes-frontières. En conséquence, le temps du contrôle à la frontière russe et de la préparation des documents nécessaires au transfert des enfants augmente, ce qui ne favorise pas un regroupement familial rapide et entraîne également des difficultés lors du passage de la frontière, en particulier lorsque les personnes essayent de se faire passer pour quelqu'un d'autre.
- L'Ukraine bombarde systématiquement les localités des régions de Belgorod, Briansk et Koursk, ce qui cause les souffrances, y compris aux enfants. Le Commissaire prête son assistance aux civils dans les zones frontalières.
- Avec le soutien de l'Ukraine les enfants sont pris en filature avec l'utilisation des données des sources ouvertes.
- L'Ukraine oblige les familles regroupées à faire les faux témoignages et présenter la situation de manière non conforme à la réalité. Les commentaires et les réactions des familles, une fois la frontière ukrainienne franchie, changent souvent radicalement.

- L'Ukraine crée des faux qui compliquent le travail relatif au regroupement familial et, en particulier, suscitent la méfiance des parents et des proches à l'égard des actions de la Russie. Par exemple, elle publie les informations sur des enfants ukrainiens prétendument recherchés sur le site Internet childrenofwar.gov.ua. Le bureau du Commissaire a vérifié à plusieurs reprises les informations publiées sur ce site et a constaté les incohérences flagrantes. Par exemple, les enfants sont rentrés depuis longtemps du camp de santé et la famille a été réunie, mais les données les concernant restent sur le site web. Certains parents ont écrit des demandes sur le site au cours des premiers mois de l'opération militaire spéciale, lorsqu'ils ont perdu le contact pour une raison ou une autre, mais les enfants ont été retrouvés. Par conséquent, les informations sur ce site au sujet de 19 000 enfants qui auraient été déplacés de force en Russie ne sont pas vraies et ne sont pas fiables.

La désinformation dans l'espace public

Malheureusement, les informations concernant le travail de la Fédération de Russie et du Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie en matière de sauvetage et de protection des droits des enfants pendant l'opération militaire spéciale sont déformées par les médias et les politiciens étrangers. Nous supposons que dans certains cas cela se fait délibérément, dans d'autres cas, cela est dû à l'ignorance de la situation ou à un manque de professionnalisme.

L'Ukraine a lancé une campagne de désinformation sans précédent dans laquelle la question de la protection des enfants est politisée au maximum. Cela donne l'impression que la Partie ukrainienne n'a pas tant besoin d'aider les familles que de créer un système mythique.

L'analyse des médias étrangers montre que les auteurs des documents tirent leurs conclusions sur le travail du Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie sur la base de données non confirmées. Leur argumentation est abstraite : elle ne contient pas de noms, de prénoms, d'adresses et ne peut donc pas être vérifiée. En fait, les médias créent des fausses informations.

Parmi les déclarations fréquentes des médias étrangers qui ne correspondent pas à la réalité, on peut citer les suivantes : « la Russie déporte des enfants » (à propos des enfants arrivés dans des régions sans danger), « la Russie s'oppose au regroupement familial » (le bureau du Commissaire ne connaît pas de cas pareils ; au contraire, les efforts de tout type sont déployés pour lever les barrières quelconques).

Il convient également de noter le problème de l'utilisation erronée des termes. Ainsi, les médias étrangers emploient souvent le terme «adoption» à propos du placement des orphelins du Donbass dans des familles d'accueil, tandis qu'il faudrait plutôt employer le terme « guardianship » (« tutelle ») ou, très approximativement, « foster care » (« placement en famille d'accueil »), « custody » (« garde »).

On peut supposer qu'une telle erreur peut être causée par le fait que les législations de la Fédération de Russie et celles des pays occidentaux traitent très différemment cette matière.

En outre, des cyberattaques sur les ressources numériques russes sont menées dans le but de diffuser les fausses informations sur le Net et dans la presse.

Par exemple, le 23 août 2022, les éditions « Meduza » et « Mediazona », se référant au site web du Département des affaires familiales et de l'enfance de Krasnodar, ont rapporté ce qui suit : « Plus de 1 000 enfants de Marioupol libérée ont déjà trouvé leurs nouvelles familles à Tioumen, Irkoutsk, Kemerovo et dans la région du Kraï de l'Altaï. Plus de 300 autres enfants sont temporairement gardés dans des institutions spécialisées dans la région de Krasnodar et attendent avec impatience de rencontrer leurs nouvelles familles ». Le 24 août, cet organisme public a publié un démenti de ces informations, expliquant que le matériel avait été mis en ligne sans autorisation, en utilisant une vulnérabilité logicielle du serveur, et que le site avait ensuite fait l'objet d'une attaque DDoS. Néanmoins, cet article est devenu un prétexte pour la déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur l'adoption illégale des enfants ukrainiens par les citoyens russes.

Pourtant l'activité de Mme Maria Lvova-Belova, Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie pour la

protection des enfants pendant l'OMS, est aussi transparente que possible. Les informations sur son travail sont facilement accessibles sur l'Internet, sur le site officiel du Commissaire deti.gov.ru, sur ses pages personnelles et sur les communautés « Commissaire aux droits de l'enfant » dans les réseaux sociaux « VKontakte » et « Telegram ». En outre, le Commissaire organise régulièrement les conférences de presse, donne les interviews et fait des commentaires pour les médias russes et étrangers.

Ainsi, le centre de presse du Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie a accueilli deux conférences de presse du Commissaire (avril et octobre 2022) où Mme Maria Lvova-Belova a présenté en détail son travail et a répondu aux questions des journalistes, principalement étrangers. L'événement s'est déroulé offline et en ligne. La troisième conférence de presse de ce type est prévue pour juin 2024.

En outre, en 2023 le Commissaire a donné les interviews exclusives et a aidé un certain nombre de médias étrangers à réaliser des tournages. Parmi ces derniers, il faut citer la chaîne d'information américaine « Vice News », la chaîne de télévision japonaise « NHK », la chaîne de télévision italienne « RAI », le journal espagnol « El País », le magazine suisse « Weltwoche », le blog vidéo espagnol « 100 Giorni da Leoni », la station de radio colombienne « W Radio » et la chaîne de télévision britannique « ITV ».

Les questions posées lors des interviews étaient essentiellement les mêmes. Il est important de noter que dans certaines des publications diffusées, les concepts erronés de « l'adoption » et du « déportation » ont été employés de nouveau.

En novembre 2023, un voyage de presse a été organisé pour les journalistes étrangers lors de la 12ème séquence du camp « Le jour d'après ». Parmi les journalistes venus pour voir les loisirs des enfants dans les nouvelles régions de la Russie et leur parler, étaient les représentants de la chaîne de télévision américaine « ABC News », du journal italien « La Repubblica », du journal finlandais « Helsingin Sanomat » et du journal japonais « Sankei Shimbun ».

Les principaux faux créés par l'Ukraine et ses partisans concernant la protection des enfants pendant l'OMS sont les suivants :

Faux N°1 « La Russie déporte et enlève des enfants »

Ce n'est pas vrai. Depuis février 2022, la Fédération de Russie a accueilli et non déporté quelque 4,8 millions des résidents de l'Ukraine et des républiques du Donbass, dont plus de 700 000 enfants. La grande majorité des enfants sont arrivés dans les régions sans danger de la Russie avec leurs parents ou leurs proches. Les institutions sociales pour enfants du Donbass sont évacuées des bombardements pour assurer la sécurité de leurs élèves.

Faux N°2 « La Russie a un programme d'adoption des enfants »

La Fédération de Russie n'a pas de programme pour l'adoption des enfants provenant des zones de l'OMS. Les informations concernant des milliers d'enfants adoptés sont fausses. 380 orphelins et enfants privés de soins parentaux – grands groupes familiaux et enfants handicapés – ont été placés sous tutelle et sous curatelle dans des familles russes avec l'aide du Commissaire. D'après le bureau du Commissaire, aucun enfant de la RPD et de la RPL n'a été adopté lorsque ces républiques étaient des États souverains.

Pour plus de détails, voir la section « Placement d'enfants privés de soins parentaux dans des familles de citoyens russes ».

Faux N°3 « La Russie ne renvoie pas les enfants ukrainiens »

Depuis le début de l'OMS nous nous occupons de manière cohérente et ouverte du regroupement des familles qui avaient été séparées pour une raison quelconque. Nous traitons rapidement les demandes que nous recevons : nous aidons à retrouver un enfant, si nécessaire, bien que le plus souvent les enfants soient avec des proches et que leurs parents sachent où ils se trouvent. Nous fournissons l'assistance à la préparation de documents. Nous accompagnons toute mère, grand-mère ou une autre personne proche sur le territoire de la Russie, en prenant souvent en charge les frais d'hôtel et de voyage et en organisant une rencontre. Nous menons ces activités en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge, l'État de Qatar et le Vatican.

Nous constatons également qu'un nombre important de familles sont réunies de manière indépendante ou avec l'aide des organisations bénévoles. Pour plus de détails, voir la section « L'assistance du Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie au regroupement des familles ».

Faux N°4 « La Russie ne coopère pas avec la Partie ukrainienne sur les questions relatives au retour des enfants »

La Russie dispose d'un canal de coopération avec la Partie ukrainienne, qui permet de traiter les demandes individuelles. Les documents et les informations nécessaires sont échangés avec la médiation du Qatar et en partie du Vatican. Le processus du regroupement familial se déroule de manière coordonnée. Les enfants peuvent se trouver sur le territoire de la Russie ou de l'Ukraine. Pour plus de détails, voir la section « L'assistance du Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie au regroupement des familles ».

Faux N°5 « Les enfants des zones de l'OMS sont forcés de changer leur nationalité pour la citoyenneté russe »

Après l'intégration des quatre nouveaux sujets à la Fédération de Russie, leurs résidents, y compris les mineurs, ont été reconnus comme citoyens russes et ont eu la possibilité d'obtenir les passeports russes. Les enfants âgés de 14 à 18 ans prennent eux-mêmes la décision. Pour les enfants de moins de 14 ans, ce sont leurs représentants légaux – parents ou tuteurs – qui déposent la demande. Pour les orphelins et les enfants privés de soins parentaux, les représentants légaux sont les directeurs des institutions sociales où ils sont élevés.

Les nouveaux citoyens de la Fédération de Russie conservent également leur nationalité ukrainienne, s'ils l'avaient auparavant et s'ils n'ont pas exprimé leur volonté d'y renoncer. Il n'est donc pas question de changer de nationalité.

Avant de faire partie de la Fédération de Russie, la RPD et la RPL étaient des États indépendants. Les enfants qui y sont nés après la formation des républiques ont reçu les citoyennetés de la RPD et de la RPL respectivement. Les enfants nés avant le 7 avril 2014 avaient pour la plupart la nationalité ukrainienne.

Avant les référendums sur la réunification avec la Fédération de Russie, les résidents de la RPD et la RPL (à partir de 2019), des régions de Zaporozie et de Kherson (à partir de mai 2022) et leurs enfants mineurs pouvaient obtenir la nationalité russe selon une procédure simplifiée afin de bénéficier des droits et des garanties accordés aux citoyens russes, y compris les prestations sociales.

La procédure simplifiée de l'acquisition de la nationalité russe ne limite pas les droits des enfants. La citoyenneté russe leur permet de bénéficier des mesures d'aide sociale prévues par les législations fédérale et régionale et accélère l'accès aux nouvelles possibilités, telles que l'inscription dans des établissements d'enseignement de la Fédération de Russie.

Sans la citoyenneté, les familles avec les enfants et les orphelins ne peuvent prétendre qu'à un nombre limité de garanties sociales. Lorsque les enfants atteindront l'âge de la majorité (18 ans), ils pourront décider eux-mêmes s'ils veulent rester citoyens russes ou non. Actuellement, selon les données recueillies auprès des familles, les personnes qui souhaitent retourner en Ukraine doivent renoncer à la nationalité russe.

Faux N°6 « Il existe des camps de rééducation pour les enfants des zones de l'OMS dans la Fédération de Russie. Des entraînements militaires y sont organisés pour les enfants »

Il n'existe pas de camps de rééducation en Russie, y compris pour les enfants de la zone de l'OMS.

La forme de loisirs pour les enfants dans les centres de santé et les camps est populaire dans le pays et se développe depuis 100 ans, période au cours de laquelle une vaste infrastructure a été créée. Il est logique que ce type de loisirs s'étende également aux enfants des zones de l'OMS.

En règle générale, le programme de campement comprend non seulement les activités récréatives et de réhabilitation, mais aussi des activités éducatives et de développement. En novembre 2022, à l'initiative du Commissaire et du Président de la République Tchétchène, un nouveau type de camp pour les adolescents en conflit avec la loi a été organisé pour la première fois. Le programme de ce camp est sportif et patriotique. Le format est destiné à la socialisation des garçons mineurs qui

figurent sur le registre préventif de la police. 192 personnes venues de 15 régions de la Fédération de Russie y ont participé. Parmi elles, 30 adolescents de la RPD et 15 de la RPL, tous venus avec l'accord de leurs parents. Les familles prônent une position pro-russe et sont intéressées par l'éducation patriotique de leurs enfants.

Depuis août 2022, à l'initiative du Commissaire, les sessions de la réhabilitation « Le jour d'après » ont été organisées pour les adolescents des territoires affectés par l'OMS. Au départ, les participants étaient les enfants de la RPD, puis les participants de la RPL, des régions de Zaporozie et de Kherson, et depuis 2023 – des régions de Belgorod, Briansk et Koursk et d'autres sont venus s'y joindre. Le format du campement « Le jour d'après » vise à aider les enfants à se remettre du stress qu'ils ont subi, à s'adapter à de nouvelles conditions et à trouver des possibilités pour construire leur avenir. Après les vacances, les enfants retournent dans leurs familles. Pour plus de détails, voir la section « Le jour d'après ».

Faux N°7 « Le mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale a intensifié les mesures prises par la Russie pour le regroupement familial »

Cet argument est faux. Avant le mandat d'arrêt de la CPI contre le Président russe Vladimir Poutine et le Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie Maria Lvova-Belova, le bureau du Commissaire travaillait déjà sur le sujet du regroupement familial.

Le mandat de la CPI, en revanche, n'a fait qu'accroître l'intox et créer des tensions en érigéant des barrières inutiles, ce qui n'est clairement pas dans l'intérêt des enfants et de leurs familles. Les parents et les proches qui souhaitent réellement retrouver leurs enfants ont peur de contacter le Commissaire et les autorités russes, bien que le bureau du Commissaire aux droits de l'enfant ait travaillé à la protection des droits des enfants avant le mandat de la CPI, qu'il le fasse aujourd'hui et qu'il intente continuer à le faire à l'avenir.

À ce jour, le Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie ne sait pas exactement quelles sont les accusations de la Cour pénale internationale (CPI) et sur quoi elles sont fondées. Aucun représentant de la CPI ne s'est adressé

au Commissaire ou à son bureau, et aucun document n'a été reçu ou demandé.

L'expression « unlawful deportation of population (children) » (« déportation illégale de population (d'enfants) ») utilisée dans la communication officielle sur le site Internet de la CPI laisse perplexe.

La Fédération de Russie ne reconnaît pas la juridiction de la CPI et ses représentants sont recherchés dans notre pays.

Le Commissaire continue son travail habituel.

L'assistance à la protection des droits des enfants victimes de l'attentat à Crocus City Hall

Immédiatement après l'attentat au Crocus City Hall (région de Moscou) le 22 mars 2024 le bureau du Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie a formé une cellule de crise composée des juristes pour aider les victimes et travailler de manière personnalisée avec leurs familles. Sa mission était de prêter l'assistance humanitaire urgente, de consulter et accompagnement les familles.

Des 7 enfants blessés, 5 ont été placés dans des hôpitaux de Moscou et de la région de Moscou. Mme Maria Lvova-Belova a visité les enfants à l'Hôpital municipal clinique pour les

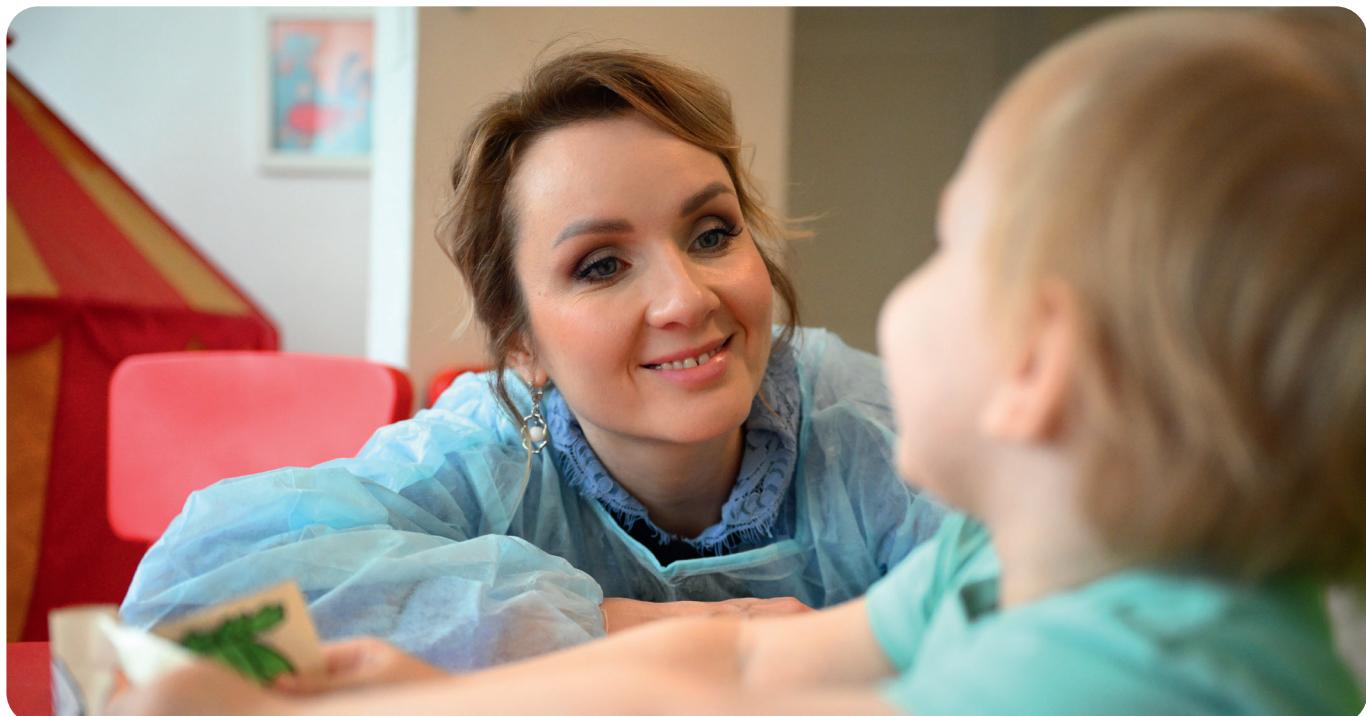
enfant « Zoïa Bachliaïeva » ; elle a rencontré le médecin directeur pour s'assurer que les enfants recevaient tous les soins nécessaires. À présent tous les enfants sont partis en convalescence, leur réhabilitation continue.

Au cours de son travail, le groupe opérationnel a appris que 9 enfants de 6 familles sont restés orphelins après la tragédie de Crocus City Hall, et 6 enfants ont perdu un des parents.

Les juristes ont aidé les proches à obtenir la garde des orphelins. Les enfants vont bien, toutes les grand-mères sont en train d'obtenir la garde permanente, sauf celle d'une fille qui va avoir 18 ans. Les familles ont reçus les paiements à cause de la mort des parents, les pensions de survie sont octroyées. Les banques ont annulé les crédits, l'aide caritative est prêtée par les concitoyens sympathisants.

En outre, les demandes ont été reçues de la part des proches des victimes. Les membres du personnel du bureau du Commissaire les ont consultés sur les modalités de l'obtention des indemnisations.

Nous avons prêté l'assistance juridique à une sœur aînée pour qu'elle obtienne la garde de sa cadette, les parents des filles ayant été morts lors de l'attentat. Un psychologue a été engagé pour le travail avec cette famille.



Données sur les enfants réunis avec leurs proches (en Ukraine) avec la participation de la Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie

Annexe 1

Nº	Enfant	Parent ou proche avec qui l'enfant a été réuni	Partenaires internationaux participant au processus de réunification	Historique et mesures prises	Date de réunification ou de remise à une personne habilitée
1	garçon	Père		Pendant les hostilités actives sur le territoire de la RPD les enfants ont été trouvés sans protection parentale et placés dans un établissement social. Ils étaient transférés dans un établissement dans la région de Moscou aux fins de réhabilitation. Les enfants ont été remis à leur père sur le territoire du centre médical.	18 juin 2022
2	fille				
3	fille				
4	fille	Père		La mère est morte en août 2022. La grand-mère a été désignée tutrice des enfants. Le père a contacté les organismes de tutelle et de curatelle en demandant de lui remettre les enfants. À la suite des démarches réalisées les enfants sont allés chez leur père à Kiev.	30 novembre 2022
5	garçon				
6	garçon	Mère		Le 17.10.2022 la mère, dans le cadre de l'échange des prisonniers et de civils, a été remise à la partie ukrainienne. Le garçon resté sans protection parentale a été placé sous tutelle provisoire chez sa marraine en RPD. À la suite du travail commun avec le Commissaire aux droits de l'homme en Fédération de Russie l'enfant a été remis à sa mère en vertu de la procuration délivrée par la mère à son frère aîné.	13 décembre 2022
7	fille	Mère		Les enfants vivaient en Fédération de Russie avec un tuteur indépendant arrivé avec eux depuis l'Ukraine. La mère des enfants a contacté la Commissaire en demandant de l'aider à trouver les enfants et à se réunir avec eux. Après la remise des enfants à leur mère la femme a décidé de vivre en Fédération de Russie.	14 janvier 2023
8	fille				
9	garçon				
10	garçon				
11	fille				
12	fille	Sœur aînée		Les filles sont venues avec leur mère de la RPL. Elles se trouvaient ensemble dans le centre d'hébergement temporaire dans la région de Riazan où la mère est morte le 17.12.2022. Les filles ont été placées dans un internat. À la suite des démarches réalisées les filles ont été reprises par leur sœur aînée de l'Ukraine.	31 janvier 2023
13	fille				
14	garçon	Mère		Au printemps de 2022, à cause de l'aggravation des hostilités sur la ligne de contact, sur le consentement de ses parents, l'enfant a été envoyé en vacances pour assainissement sur le territoire de Krasnodar. Comme la mère s'est retrouvée sur le territoire de l'Ukraine et l'emplacement du père est inconnu, le garçon a été remis à un accompagnant de l'Ukraine en vertu de la procuration de sa mère. La famille s'est réunie.	21 mars 2023
15	garçon	Père		Au printemps de 2022, à cause de l'aggravation des hostilités sur la ligne de contact, sur le consentement de ses parents, l'enfant a été envoyé en vacances pour assainissement sur le territoire de Krasnodar. L'emplacement de la mère est inconnu. Le père vivait sur le territoire de l'Ukraine (sans possibilité d'en sortir pour récupérer l'enfant). Le garçon a été remis à un accompagnant en vertu de la procuration de son père.	21 mars 2023
16	garçon	Mère		Au printemps de 2022, à cause de l'aggravation des hostilités sur la ligne de contact, sur le consentement de ses parents, l'enfant a été envoyé en vacances pour assainissement sur le territoire de Krasnodar. La mère est handicapée (mobilité réduite). Le mariage est dissous. Le père se trouvait sur le territoire de la Fédération de Russie (nouvelle famille). L'enfant a été remis à un accompagnant en vertu de la procuration de son père. L'enfant a rejoint sa mère en Ukraine.	21 mars 2023

Nº	Enfant	Parent ou proche avec qui l'enfant a été réuni	Partenaires internationaux participant au processus de réunification	Historique et mesures prises	Date de réunification ou de remise à une personne habilitée
17	garçon	Grand-mère		Avant le début de l'OMS, le garçon a été placé sous tutelle chez sa grand-mère. Ensuite, sur la demande de cette dernière, il a été placé dans l'orphelinat-école d'Aliochki dans la région de Kherson. Divisés par la ligne de front, la grand-mère et le garçon se sont séparés. Avec l'aide de la commissaire, la grand-mère a repris l'enfant de l'établissement.	27 mars 2023
18	fille	Mère	Comité internationale de la Croix-Rouge (CICR)	Au début de mars 2022 la fille est venue avec sa tante en Russie de l'Ukraine, elle s'est retrouvée ensuite dans un centre de réhabilitation sociale. Ensemble avec le CICR, la commissaire a aidé la grand-mère et la petite-fille à se réunir, leur a prêté assistance dans les déplacements en Russie et les a accompagnées jusqu'à la frontière russe-lettonne pour que la fille puisse ensuite rejoindre sa mère en Ukraine.	19 mai 2023
19	garçon	Mère		La mère a demandé de l'aider à se réunir avec son fils placé précédemment dans l'école de correction de Koupiansk et à retourner sur le territoire de l'Ukraine. L'enfant a été remis à la mère sur le territoire de la République populaire de Lougansk. Le transfert a été organisé ensuite jusqu'à la frontière ukrainienne.	20 mai 2023
20	garçon	Cectpa		Après la mort de sa mère en 2016 et de son père en 2021, le garçon a été placé sous tutelle de sa grand-mère. Après sa mort en 2022 il a été remis à sa tante sous tutelle provisoire. Après la fin de la période de tutelle provisoire il a été placé par sa tante dans un établissement social de Lougansk. Sa sœur de l'Ukraine, ayant appris la situation, a exprimé sa volonté d'accueillir l'enfant. Nous avons aidé la famille à se réunir.	26 mai 2023
21	garçon	Mère		Le frère et la sœur étaient en RPD avec leur grand-père. Le grand-père a écrit une déclaration qu'il ne s'oppose pas à la remise des enfants à leur mère en Ukraine. Les enfants ont été transmis à une personne habilitée à la frontière de la région de Belgorod. L'assistance a été prêtée par le Commissaire aux droits de l'homme en Fédération de Russie.	6 juillet 2023
22	fille				
23	fille	Mère	CICR	Les deux sœurs vivaient en RPD avec leurs grands-parents paternels. Leur mère en Ukraine a fait une procuration à la grand-mère maternelle qui a accompagné les enfants jusqu'à leur remise à la mère.	13 juillet 2023
24	fille				
25	garçon	Cectpa		Après la mort des deux parents l'enfant était à Marioupol. Il a été placé sous tutelle provisoire dans une famille. Le 22.07.2023 sa sœur aînée de l'Ukraine a récupéré son frère avec la participation de la commissaire aux droits de l'enfant.	22 juillet 2023
26	garçon	Père, Grand-mère		L'enfant se trouvait dans un établissement social à Donetsk. Sa mère est morte. Son père en Ukraine a fait une procuration à la grand-mère en Ukraine, un consentement pour les déplacements à l'intérieur de l'Ukraine et la sortie temporaire en dehors de l'Ukraine du 01.07.2023 au 01.01.2024. La grand-mère a récupéré l'enfant.	25 juillet 2023
27	garçon	Grand-mère		L'enfant se trouvait dans un établissement social à Donetsk. Ses parents sont morts. La commissaire a aidé la grand-mère à venir chercher l'enfant.	25 juillet 2023

Nº	Enfant	Parent ou proche avec qui l'enfant a été réuni	Partenaires internationaux participant au processus de réunification	Historique et mesures prises	Date de réunification ou de remise à une personne habilitée
28	garçon	Mère	CICR	L'enfant vivait avec son père sur le territoire de la région de Riazan depuis le 09.05.2023. Le père ne fait pas objet de déchéance ni de restriction de l'autorité parentale. Mais la mère a dit que l'enfant voulait la rejoindre. Avec l'aide de la commissaire, une rencontre des deux parents et de l'enfant a été organisée, au cours de laquelle il a été décidé que le garçon vivrait avec sa mère en Ukraine. Ils se sont réunis.	28 août 2023
29	garçon	Mère	CICR	Avant le début de l'OMS l'enfant vivait dans la région de Zaporoje avec ses grands-parents, sa mère était en Pologne. La mère a voulu récupérer l'enfant, la commissaire les a aidés à se réunir.	28 août 2023
30	garçon	Parents		Les enfants étaient en RPL, les militaires les ont évacués depuis l'internat de correction dans un établissement en RPL. Accompagnés d'une personne habilitée, ils sont allés rejoindre leurs parents en Ukraine.	28 août 2023
31	fille				
32	garçon	Mère	CICR	Le 27.07.2023, une habitante de Saint-Pétersbourg a contacté la commissaire en demandant de l'aider à réunir son neveu résidant avec elle avec sa mère en Ukraine. La mère et le fils se sont réunis.	29 août 2023
33	garçon	Grand-mère		L'enfant se trouvait dans l'orphelinat-école d'Aliochki dans la région de Kherson où il a été placé par ses parents avant le début de l'OMS. Les documents n'aidaient pas à établir la parenté entre le garçon et sa grand-mère supposée. Nous avons organisé la confirmation de parenté par l'expertise ADN. La parenté est confirmée. L'enfant est remis à la grand-mère.	31 août 2023
34	garçon	Mère		Il se trouvait sur le territoire de la Fédération de Russie, territoire de Krasnodar, et résidait avec son père. Les parents ont décidé que l'enfant vivrait avec sa mère en Ukraine. La mère a récupéré l'enfant.	6 septembre 2023
35	fille	Père		Les deux sœurs vivaient avec leur nounou dans la région de Kherson. Les enfants n'ont pas vu leur mère depuis près de sept ans, elle ne participe pas à leur vie et ne les aide pas matériellement. En 2011, le tribunal a rendu la décision sur la résidence des enfants chez le père. Le 28.07.2023 les enfants ont écrit une déclaration qu'elles voulaient rejoindre leur père en Ukraine. La remise des filles à l'accompagnant porteur du consentement du père a eu lieu à Novorossisk, Fédération de Russie. Ensuite les enfants ont rejoint leur père.	6 septembre 2023
36	fille				
37	garçon	Grand-mère	État du Qatar, CICR	Le garçon vivait avec sa mère dans la région de Briansk, mais elle a été placée en détention provisoire et l'enfant s'est retrouvé dans un établissement pour enfants. Nous avons aidé sa grand-mère de l'Ukraine qui a obtenu la tutelle de son petit-fils à le récupérer.	14 octobre 2023
38	garçon	Mère	État du Qatar, CICR	En 2022, les enfants du foyer pour enfants de Kherson ont été évacués en République de Crimée. Nous avons aidé à la mère de l'Ukraine de venir chercher l'enfant en Fédération de Russie.	13 octobre 2023
39	garçon	Parents	État du Qatar, CICR	L'adolescent vivait avec ses grands-parents dans la région de Kherson. La mère a demandé de l'aider à déménager chez elle en Ukraine et a transmis à la grand-mère une procuration pour son accompagnement. La famille s'est réunie.	16 octobre 2023

Nº	Enfant	Parent ou proche avec qui l'enfant a été réuni	Partenaires internationaux participant au processus de réunification	Historique et mesures prises	Date de réunification ou de remise à une personne habilitée
40	fille	Parents	État du Qatar, CICR	Après le début de l'OMS la fille devait partir pour études dans un des pays d'Europe, mais elle est venue de son propre gré en Russie où elle a été placée dans un établissement social en juin 2023 en tant que personne sans représentant légal. Les parents ne pouvaient pas récupérer leur fille eux-mêmes. Avec l'aide de la commissaire la famille s'est réunie.	16 octobre 2023
41	garçon	Опекун (родная сестра матери)	État du Qatar, CICR	La mère de l'enfant est une militaire des forces armées ukrainiennes qui était prisonnière. Le garçon vivait en RPD chez son oncle maternel. Le père de l'enfant est mort. La sœur de sa mère de l'Ukraine a obtenu la tutelle de son neveu. Une personne habilitée est venue chercher le garçon depuis l'Ukraine. Le garçon est arrivé chez sa tante.	1 décembre 2023
42	garçon	Mère	État du Qatar, CICR	Depuis mars 2022 l'enfant vivait avec sa grand-mère en RPL. La mère est venue de l'Ukraine chercher son fils elle-même.	1 décembre 2023
43	garçon	Mère	État du Qatar, CICR	L'enfant vivait avec ses grands-parents dans la région de Zaporozie. La mère en Ukraine a fait une procuration à l'accompagnant.	1 décembre 2023
44	fille	Mère	État du Qatar, CICR	Les enfants vivaient avec le deuxième mari de leur mère et leur sœur aînée en RPD. La mère en Ukraine a fait une procuration à sa fille aînée pour accompagner les sœurs. Elles se sont réunies.	1 décembre 2023
45	fille				
46	garçon	Mère	État du Qatar, CICR	Le garçon vivait avec ses grands-parents dans la région de Kherson. Il voulait retourner chez sa mère. Nous avons organisé le voyage de la mère depuis l'Ukraine en Russie pour récupérer son fils.	2 décembre 2023
47	garçon	Mère	État du Qatar, CICR	Les enfants vivaient avec leurs grands-parents dans la région de Kherson. La mère est venue de l'Ukraine les chercher elle-même.	10 décembre 2023
48	fille				
49	garçon	Mère	État du Qatar, CICR	Le père a déménagé avec l'enfant depuis l'Ukraine à Krasnoïarsk, Fédération de Russie, où ils résidaient ensemble. Le père a été hospitalisé après un accident vasculaire cérébral. L'enfant a été placé dans un internat. La mère est venue de l'Ukraine chercher son fils.	18 février 2024
50	fille	Mère	État du Qatar, CICR	La mère en Ukraine a emmené l'enfant chez ses grands-parents dans la région de Zaporozie en février 2022. La grand-mère a accompagné l'enfant jusqu'à Minsk où elle a remis la fille à sa mère.	19 février 2024
51	fille	Oncle	État du Qatar, CICR	En 2021 les parents en Ukraine ont contacté les organismes de tutelle et de curatelle en demandant de placer les enfants dans le foyer pour enfants de Kherson en raison de graves difficultés matérielles de la famille. Depuis le 30.11.2022 les enfants se trouvaient dans un établissement en République de Crimée. Le 07.12.2022 les parents des filles sont morts, en raison de quoi leur oncle en Ukraine a obtenu leur tutelle le 20.11.2023. Les enfants ont franchi la frontière, accompagnées de porteur d'une procuration pour la réunification ultérieure avec leur oncle.	18 février 2024
52	fille				
53	fille	Tante	État du Qatar, CICR	La fille vivait dans la région de Zaporozie avec sa mère. Le 01.05.2023 la femme est morte à la suite d'un bombardement. En Russie une amie de la mère, citoyenne russe, a obtenu la tutelle provisoire de l'enfant. La tante de la fille en Ukraine a obtenu la tutelle de sa nièce. La fille a confirmé aux organismes locaux de tutelle et de curatelle qu'elle voulait aller chez sa tante. La réunification a eu lieu.	18 février 2024

Nº	Enfant	Parent ou proche avec qui l'enfant a été réuni	Partenaires internationaux participant au processus de réunification	Historique et mesures prises	Date de réunification ou de remise à une personne habilitée
54	garçon	Mère	État du Qatar, CICR	En 2022, les enfants du foyer pour enfants de la région de Kherson ont été évacués en République de Crimée. Ils sont arrivés à Moscou, accompagnés d'un employé de l'établissement, où ils ont été remis à leur mère de l'Ukraine.	18 février 2024
55	fille				
56	garçon	Oncle	État du Qatar, CICR	Les enfants vivaient avec leur mère à Marioupol (RPD). Le 7.11.2023 la femme est morte. Après la mort de la mère les enfants ont été accueillis temporairement par une parente éloignée. La tutelle des enfants a été obtenue par leur oncle résidant en Ukraine. Les enfants ont rejoint leur oncle.	18 février 2024
57	fille				
58	garçon	Mère	État du Qatar, CICR	Au moment du début de l'OMS l'enfant était chez sa tante à Marioupol (RPD). La mère en Ukraine a voulu récupérer son fils. La famille s'est réunie.	18 février 2024
59	garçon	Tante	État du Qatar, CICR	Le 07.07.2022, lors d'une tentative d'évacuation, la mère et le frère aîné sont morts, le garçon a été blessé et a été placé dans un hôpital de Lougansk. En RPL, un voisin est devenu tuteur de l'enfant. La tante en Ukraine a exprimé son désir de récupérer l'enfant. Le garçon lui a été remis.	18 février 2024
60	garçon	Grand-mère	État du Qatar, CICR	L'enfant se trouvait dans l'orphelinat-école d'Aliochki dans la région de Kherson. Le garçon est atteint d'une maladie complexe qui exige pour le déplacement en sécurité un transport individuel et l'accompagnement de deux personnes dont une de sexe masculin. Un des accompagnants doit également avoir une formation médicale. La grand-mère de l'enfant en Ukraine a demandé la réunification. Le garçon est arrivé à Moscou en train, accompagné des employés de l'établissement. Depuis Moscou, il a atteint la frontière ukrainienne en ambulance avec ses accompagnants.	21 mars 2024
61	fille	Mère	État du Qatar, CICR	Les enfants sont restées sans protection parentale et le 10.01.2022 elles ont été placées dans un hôpital, puis transférées dans le foyer pour enfants de la région de Kherson. Elles résidaient ensuite dans un établissement en République de Crimée. La mère en Ukraine a décidé de récupérer les enfants. La famille s'est réunie.	20 mars 2024
62	fille				
63	garçon	Grand-mère	État du Qatar, CICR	L'enfant se trouvait dans un établissement pour enfants à Donetsk. Sa mère est morte le 02.06.2023. L'information sur l'emplacement du père a été longtemps absente. Des fragments des restes ont été découverts sur le territoire de la RPD, appartenant supposément au père de l'enfant. L'expertise ADN des restes a eu lieu. Elle a confirmé que les restes appartenaient au père de l'enfant. La confirmation des informations par les documents a permis d'établir la perte de protection parentale par l'enfant et de le placer sous tutelle. La tutelle a été obtenue par sa grand-mère maternelle, citoyenne de l'Ukraine. L'enfant, accompagné par un employé de l'établissement, a été transporté à Moscou et remis là-bas à sa grand-mère de l'Ukraine.	20 mars 2024
64	fille	Mère	État du Qatar, CICR	L'enfant vivait avec son grand-père dans la région de Zaporozie. La mère résidant sur le territoire de l'Ukraine a demandé d'aider à la réunification, l'enfant a également exprimé son désir d'aller chez sa mère. Le garçon a été remis à l'accompagnant en vertu d'une procuration de la mère. En Ukraine ils se sont réunis.	20 mars 2024

Nº	Enfant	Parent ou proche avec qui l'enfant a été réuni	Partenaires internationaux participant au processus de réunification	Historique et mesures prises	Date de réunification ou de remise à une personne habilitée
65	garçon	Mère	État du Qatar, CICR	Le garçon vivait en Russie avec son oncle et sa famille. Sa mère en Ukraine a demandé d'aider à la réunification. Le garçon, accompagné par son oncle, est arrivé à Moscou où il a été remis à une personne habilitée de l'Ukraine. Ensuite il a retrouvé sa mère.	21 mai 2024
66	garçon	Mère	État du Qatar, CICR	L'enfant vivait avec ses grands-parents maternels et sa sœur ainée en RPL. La mère a voulu se réunir avec son fils. Il est arrivé à Moscou accompagné de sa sœur où il a été remis à une personne habilitée de l'Ukraine. En Ukraine il a retrouvé sa mère.	21 mai 2024
67	garçon	Mère	État du Qatar, CICR	Le garçon vivait avec sa grand-mère en RPD. La mère en Ukraine a demandé de l'aide à la réunification. Il est arrivé avec un accompagnant à Moscou où il a été remis à une personne habilitée de l'Ukraine pour la réunification avec sa mère.	21 mai 2024
68	garçon	Oncle	État du Qatar, CICR	Les enfants vivaient avec leur mère dans la région de Zaporozie. Elle est morte dans un accident routier le 12.10.2023. Les enfants vivaient chez leur grand-mère qui en a obtenu la garde provisoire. L'oncle en Ukraine a voulu récupérer les enfants. La réunification a eu lieu.	21 mai 2024
69	garçon				
70	garçon	Mère	État du Qatar, CICR	Au moment du début de l'OMS la mère était à Kiev et le garçon vivait avec la sœur de sa mère dans la région de Zaporozie. Il n'y a pas d'informations sur le père de l'enfant. La mère n'a pas pu récupérer l'enfant elle-même : la tentative d'entrer en Russie depuis l'Ukraine lui a été refusée. La tante a ramené l'enfant à Moscou où il a été remis à un accompagnant de l'Ukraine pour le réunir à sa mère. Ils sont ensemble.	21 mai 2024

Données sur les enfants réunis avec leurs proches (en Russie) avec la participation de la Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie

Annexe 2

Nº	Enfant	Parent ou proche avec qui l'enfant a été réuni	Partenaires internationaux participant au processus de réunification	Historique et mesures prises	Date de réunification ou de remise à une personne habilitée
1	fille	Mère		Le père de la fille, sans consentement de son ex-épouse, a emmené l'enfant vers une destination inconnue. Quand la femme a contacté la commissaire, l'enfant était placée dans le centre ukrainien de réhabilitation sociale et psychologique. La mère a fait une procuration à la personne accompagnante qui a ramené la fille à sa mère.	11 octobre 2023
2	garçon	Mère	État du Qatar	En 2019, la mère a emmené le fils chez sa grand-mère en Ukraine, mais n'a pas pu le récupérer ensuite. Nous avons aidé l'enfant à retrouver sa mère.	18 décembre 2023
3	garçon	Père, mère	État du Qatar	Pour des raisons familiales, les enfants vivaient chez leur grand-mère en Ukraine. Les parents ont essayé plusieurs fois de ramener les enfants chez eux, mais ceux-ci n'avaient pas de documents nécessaires. L'accord a été atteint avec la partie ukrainienne, et les enfants accompagnés de leur grand-mère sont revenus chez leurs parents en Russie.	22 décembre 2023
4	garçon				
5	fille				
6	garçon	Grand-mère	État du Qatar	Les parents du garçon sont morts, il vivait avec son grand-oncle en Ukraine. L'enfant a voulu déménager chez sa grand-mère en Russie. Après l'assistance prêtée la famille s'est réunie.	19 mars 2024
7	garçon	Grand-mère	État du Qatar, CICR	En 2021, la mère et ses enfants sont venus en visite en Ukraine et n'ont pas pu en sortir ensuite. La grand-mère des enfants a demandé de l'aide. La famille ne pouvait pas sortir car l'enfant cadet n'avait pas de passeport international, et les règles de migration exigeaient qu'ils quittent le pays. À la suite des accords la famille a pu retourner en Russie et se réunir avec ses proches.	7 juin 2024
8	garçon				
9	fille				



COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'ENFANT AUPRÈS
DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

deti.gov.ru



vk.com/
malvovabelova



t.me/
malvovabelova

